

Juin 2022

Portrait de l'immigration au Québec

L'intégration économique à la hausse... mais les besoins aussi

Daye Diallo, Mia Homsy et Simon Savard



Main-d'œuvre

À propos de l'Institut du Québec

L'Institut du Québec est un organisme à but non lucratif qui axe ses recherches et ses études sur les enjeux socioéconomiques auxquels le Québec fait face. Il vise à fournir aux autorités publiques et au secteur privé les outils nécessaires pour prendre des décisions éclairées, et ainsi contribuer à bâtir une société plus dynamique, compétitive et prospère.

Les auteurs aimeraient remercier Gilles Grenier et Doudou Sow pour leurs précieux conseils.

*Institut du Québec 3000, chemin de la Côte-Sainte-Catherine,
bur. 3.450, Montréal (Québec) H3T 2A7*

institutduquebec.ca

@InstitutduQC

Image de couverture : @tim-douglas

*Pour citer ce rapport : IDQ, 2022, Portrait de l'immigration au Québec
L'intégration économique à la hausse...mais les
besoins aussi*



Dépôt légal: deuxième trimestre 2022

ISBN: 978-2-9819934-5-8

*Bibliothèque et Archives nationales du Québec,
2022*

Bibliothèque et Archives Canada, 2022

Table des matières

À propos de ce rapport	9
Seuil d'immigrants « optimal » et resserrement du marché du travail	11
Une meilleure intégration des immigrants au marché du travail, et ce, malgré la pandémie	24
Portrait migratoire : Québec mise de plus en plus sur les travailleurs temporaires pour soutenir son développement.....	34
La régionalisation de l'immigration au point mort	45
Les défis : des délais administratifs déjà démesurés qui continuent de s'allonger	54
Analyse et recommandations : accroître graduellement les seuils en donnant priorité aux régions .	60
Annexe	66



En bref

En raison des récents développements du marché du travail et des changements apportés à certaines approches de la politique d'immigration, cette note de recherche vise à brosser un portrait plus à jour de l'immigration et à formuler des recommandations afin d'améliorer les stratégies d'attraction, d'intégration et de rétention des immigrants au Québec.

Voici les grands constats tirés de cette analyse :

Le marché du travail est de plus en plus serré et cette tendance devrait persister au cours des prochaines années.

- Le nombre de chômeurs par poste vacant soit, le nombre de personnes disponibles pour travailler par rapport à la demande des employeurs, ne cesse de chuter, de telle sorte qu'il y avait moins d'un chômeur par poste vacant à la fin de 2021.
- En 2021, les ratios de chômeurs par poste vacant étaient inférieurs à la moyenne québécoise dans des régions comme la Côte-Nord-et-Nord-du-Québec, la Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches, le Bas-St-Laurent et l'Abitibi-Témiscamingue.
- Le ratio entre les entrants potentiels sur le marché du travail (les 20 à 29 ans) et les sortants potentiels (les 55 à 64 ans) n'a jamais été aussi faible au Québec. Il se situe actuellement à **0,8** (alors qu'il s'élevait à 1,3 il y a 20 ans). La presque totalité des régions affiche aujourd'hui des ratios qui oscillent entre 0,4 et 0,8 sauf les régions administratives de Montréal (**1,3**) et du Nord-du-Québec (**1,5**).
- Depuis 2011, la présence sur le marché du travail des immigrants reçus s'est accrue : de telle sorte qu'en 2021, ils occupaient **19,2%** des emplois au Québec.
- La RMR de Montréal, qui compte 85 % de l'ensemble des immigrants en emploi au Québec, a, quant à elle, vu passer sa part de l'emploi occupée par les immigrants de 21,2% à **30,7%** entre 2011 et 2021.

Malgré les reculs pandémiques, la situation des immigrants sur le marché du travail s'est nettement améliorée.

- Le taux de chômage des immigrants âgés de 25 à 54 ans diminue sans cesse depuis 10 ans au Québec (exception faite de la période 2020-2021 due aux impacts

causés par la pandémie de COVID-19 sur le marché de l'emploi). Alors qu'il s'élevait à 12,7 % en avril 2012, **le taux de chômage des immigrants de 25 à 54 ans a chuté à 5,3 % en avril 2022**, ce qui représente une baisse importante de **7,4** points de pourcentage.

- L'écart entre le taux de chômage des immigrants au Québec et celui des immigrants de l'Ontario et de la Colombie-Britannique s'est aussi considérablement réduit. Ainsi, alors qu'en avril 2012, l'écart du taux de chômage avec l'Ontario était défavorable pour le Québec de 4,5 points de pourcentage; **en avril 2022, le Québec affichait un taux de chômage moindre que celui de l'Ontario** de 0,3 point de pourcentage, un important renversement de la tendance.
- **Le taux d'emploi des immigrants de 25 à 54 ans est passé de 69,9 % à 81,9 % entre avril 2012 et avril 2022**, rattrapant ainsi celui de l'Ontario (81,4 % en avril 2022) et égalisant pratiquement la Colombie-Britannique (82,1 % en avril 2022).
- Alors qu'en 2010, le salaire reçu par les immigrants économiques au cours de l'année suivant leur admission à la résidence permanente était inférieur de près de 40 % par rapport à la médiane québécoise¹, cet écart s'était résorbé à **1,3 %** en 2019, car leur salaire d'entrée a progressé plus rapidement que pour l'ensemble des travailleurs québécois.

Le Québec reçoit de plus en plus d'immigrants temporaires pour répondre à ses enjeux de main-d'œuvre.

- Entre 2016 et 2019, le solde de résidents non permanents (les immigrants dits *temporaires*) est passé de **12 671 à 61 668**.
- Ainsi, on note un changement important dans la composition de l'immigration au Québec : alors que le solde des immigrants temporaires représentait en moyenne 9 % du solde des immigrants internationaux entre 2012 et 2016, ce pourcentage a grimpé à **64 %** en 2019.
- Depuis quelques années, on assiste à la multiplication des assouplissements, des mesures et des programmes qui visent à faciliter l'attraction et la rétention des immigrants temporaires, notamment les étudiants internationaux et les travailleurs avec des profils qui correspondent aux besoins du marché du travail québécois.
- Une réflexion plus en profondeur doit toutefois être amorcée sur cette volonté de miser davantage sur l'immigration temporaire afin d'en éviter certains effets pervers. Par leur statut plus précaire, les immigrants temporaires font parfois face à des difficultés sociales et économiques auxquelles les natifs et les immigrants reçus ne sont pas confrontés (permis de travail relié à un employeur abusif ou

¹ Il est important de noter que la médiane québécoise est présentée en dollars constants de 2020 alors que le salaire des immigrants économiques (demandeur principal) correspond aux dollars constants de 2019. Ceci fait en sorte que les données ne sont pas parfaitement comparables, mais il s'agissait du meilleur proxy disponible au moment d'écrire ces lignes.

inéquitable, conditions de travail moins favorables, méconnaissance des droits associés au permis de travail, etc.).

La régionalisation de l'immigration demeure au point mort malgré les efforts.

- **Alors qu'à elle seule, la grande région de Montréal compte pour 50,5 % de la population du Québec, près de 85 % des immigrants qui arrivent au Québec s'y établissent en premier lieu.** Une proportion qui a peu varié au cours des dernières années.
- 11 des 17 régions administratives du Québec ont accueilli en moyenne, de 2015 à 2019, moins de 1 000 immigrants permanents par année alors que la région administrative de Montréal en a reçu quelque 37 000.
- Ainsi, force est d'admettre que les efforts et les sommes investies pour attirer et retenir les immigrants à l'extérieur de Montréal n'ont pas porté leurs fruits. Une situation qui freine indéniablement le développement économique de plusieurs régions.
- Par surcroît, le resserrement du marché de l'emploi observé au Québec au cours des dernières années a été encore plus important à l'extérieur de la grande région métropolitaine de Montréal. Les postes vacants sont nombreux en région et la population y est plus vieillissante.
- Le gouvernement a reconnu cet enjeu et a tout récemment annoncé quelques nouvelles mesures pour y remédier. Ce rapport fournit plusieurs recommandations pour aller encore plus loin.

Les délais administratifs atteignent des sommets et s'intensifient.

- Dans tous les cas de figure, les délais d'obtention de la résidence permanente sont beaucoup plus longs au Québec que dans le reste du Canada.
- Ces attentes sont principalement attribuables au temps que le gouvernement fédéral met à traiter les aspects dont il est responsable (vérifications liées à la santé, la sécurité et aux normes fédérales). Il consacre en moyenne **31 mois** pour l'analyse d'un dossier alors que le processus global peut s'échelonner sur **37 mois**.
- Cette lenteur désavantage considérablement le Québec car ces délais administratifs démesurés prolongent indûment la période d'incertitude que vivent les demandeurs et nuisent à l'attractivité et à la compétitivité du Québec, notamment au détriment de l'Ontario, qui affiche des délais beaucoup plus courts.

À la lumière de ces constats, voici les principales recommandations de l'IDQ :

- 1 Assurer un rattrapage rapide des retards qui se sont accumulés en matière d'immigration permanente au cours de la pandémie.**
- 2 Rehausser graduellement les seuils annuels d'immigration en priorisant l'établissement des immigrants en région dès leur arrivée au Québec avec la création d'une nouvelle voie rapide qui pourrait s'appeler le *Programme régional de l'expérience québécoise (PREQ)*. Inspiré de programmes existants, le PREQ pourrait être délivré à un maximum de 10 000 immigrants temporaires installés en région. Ce nouveau programme permettrait d'accélérer l'obtention de la résidence permanente. Ces immigrants établis en région, et admis par le biais du PREQ, viendraient s'ajouter aux 50 000 immigrants déjà admis en vertu des autres programmes existants.**
- 3 Accroître la portée et l'envergure des campagnes et des missions de recrutement international afin d'attirer au Québec plus d'étudiants internationaux et de travailleurs temporaires qualifiés en** misant davantage sur:
 - Investissement Québec international (IQI) pour l'attraction de talents internationaux dans les régions, notamment en lui donnant les moyens d'assurer un accompagnement plus soutenu des entreprises aidées par Investissement Québec;
 - Les établissements d'enseignement postsecondaires dans leurs efforts de recrutement international.
- 4 Négocier avec le gouvernement du Canada des modifications à l'Accord Canada-Québec afin que le Québec obtienne davantage de pouvoirs et puisse ainsi vérifier lui-même l'application des critères relatifs à la criminalité, à la sécurité et à la santé des immigrants de la catégorie économique, ce qui accélérerait considérablement le processus.**
- 5 Prendre davantage de moyens afin de réduire les délais administratifs relatifs à l'obtention du Programme de l'expérience québécoise :**
 - Pour réduire les délais d'attente des résidents temporaires, le gouvernement pourrait abolir l'obligation d'avoir entre 12 et 18 mois d'expérience professionnelle après les études ou 24 mois de travail pour les travailleurs temporaires au Québec avant le dépôt d'une demande de résidence permanente. Comme les délais actuels de traitement des demandes prennent en moyenne de 37 mois, une période de travail ou d'étude en sol québécois aurait déjà été effectuée avant l'obtention de la résidence permanente;
 - Clarifier les raisons pour lesquelles les délais de traitement prennent en moyenne 25 mois de plus au Québec qu'en Ontario pour un programme comme celui d'Entrée express. En raison des impacts sociaux et économiques qu'ils engendrent, un traitement plus efficace et rapide des dossiers serait requis;

- Assurer – en collaboration avec Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada – un rattrapage immédiat et une accélération du traitement des quelque 90 000² dossiers de résidence permanente en attente à destination du Québec.

6 Bonifier le crédit d'impôt (non remboursable) pour frais de scolarité ou d'examen pour les étudiants internationaux qui décident de s'installer de manière permanente dans les régions du Québec après leurs études.

7 Adapter les programmes pilotes en immigration permanente mis en place en 2021 (Programmes pilotes pour la transformation alimentaire, les préposés aux bénéficiaires et certains secteurs technologiques) à la réalité de la main-d'œuvre locale afin de permettre une meilleure transition de l'immigration temporaire à l'immigration permanente :

- L'exigence de niveau 7 en français semble élevée et constitue une certaine barrière à l'entrée. Cette norme pourrait être remplacée par un niveau inférieur combiné à la signature d'un engagement à apprendre et à améliorer l'usage du français (comme pour les professions liées à l'intelligence artificielle);
- Le niveau de diplomation exigé pour les travailleurs du secteur de la transformation alimentaire pourrait être abrogé et remplacé par une offre de formation complémentaire à suivre par les candidats pour atteindre le niveau de qualification minimale d'un diplôme d'études secondaires.

8 Améliorer et assurer une meilleure coordination des services d'intégration offerts aux immigrants, plus particulièrement, en région :

- Offrir des solutions de logements abordables aux nouveaux arrivants en concertation avec les acteurs locaux dans les régions où s'établissent les immigrants temporaires et permanents et proposer des solutions à court terme en matière de transports collectifs aux nouveaux arrivants qui s'installent dans les régions où la mobilité peut représenter un enjeu.

² <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1862354/immigration-quebec-ottawa-delai-traitement-canada>

À propos de ce rapport

Au cours des dernières années, l'Institut du Québec (IDQ) a publié des rapports faisant état de la situation de l'immigration au Québec et des réalités que vivent les immigrants sur le marché du travail. Pour rappel, en décembre 2016, l'IDQ, en collaboration avec la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM) et Montréal International (MI), avait réalisé une étude intitulée *Plus diplômés mais sans emploi*, sur l'intégration des immigrants à Montréal en la comparant à celle de 14 autres grandes métropoles nord-américaines. À l'époque, les conclusions étaient sans appel : **malgré un niveau de scolarisation plus élevé qu'ailleurs, le taux de chômage des immigrants s'avérait considérablement plus important à Montréal**³.

En 2018, une mise à jour des données sur l'immigration démontrait qu'une amélioration commençait à s'opérer en ce qui concerne l'emploi des immigrants (même si un écart subsistait entre eux et la population née au Québec, leur taux de chômage diminuait pour se rapprocher de celui des natifs)⁴.

Toujours dans le but de faire la lumière sur l'immigration et son impact sur l'économie québécoise, l'IDQ dévoilait en 2019 les conclusions d'un exercice de modélisation de différents seuils d'immigration qui révélait que même si l'immigration a des incidences démographiques et économiques généralement positives, **il n'existait pas un nombre optimal d'immigrants que le Québec devrait accueillir chaque année** et qui, telle une solution magique, viendrait compenser les effets du vieillissement de la population⁵. Ce rapport proposait également de mettre à jour les seuils d'immigration inscrits à la Planification pluriannuelle du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) sur une base annuelle en fonction des données les plus à jour sur l'intégration des immigrants sur le marché du travail, c'est-à-dire en fonction de la rapidité et de l'efficacité avec lesquelles le Québec peut intégrer ses immigrants sur le marché du travail (Ainsi, mieux se porte l'intégration des immigrants, plus les seuils peuvent être revus à la hausse).

La présente note de recherche s'inscrit dans la continuité de ces travaux et vise à brosser un portrait à jour de la situation de l'immigration permanente et temporaire au Québec tout en faisant le point sur l'intégration des immigrants sur le marché du travail après deux ans de pandémie. Alors que le MIFI amorce ses réflexions sur le renouvellement de

³ Institut du Québec, *Plus diplômés, mais sans emploi*, décembre 2016, disponible [ICI](#).

⁴ <https://institutduquebec.ca/mise-a-jour-et-clarification-des-donnees-sur-limmigration-et-le-marche-du-travail/> Institut du Québec, *Mise à jour et clarification des données sur l'immigration et le marché du travail : la situation s'améliore, mais certains défis persistent*, septembre 2018, disponible [ICI](#).

⁵ Institut du Québec et le Conference Board du Canada, *Seuils d'immigration au Québec : analyse des incidences démographiques et économiques*, mai 2019, disponible [ICI](#).

sa planification pluriannuelle d'immigration, cette analyse vise aussi à alimenter les réflexions et les débats à partir des données et des constats les plus à jour.

À la différence des analyses précédentes de l'IDQ, la présente étude mettra davantage **l'accent sur la situation des immigrants temporaires**. D'abord, parce que leur présence au Québec s'est considérablement accrue au cours des dernières années. Puis, parce que le gouvernement du Québec semble vouloir miser davantage sur ce type d'immigration comme solution aux pénuries de main-d'œuvre auxquelles le Québec fait face.

Les immigrants temporaires passent souvent sous le radar quand il est question de comprendre les dynamiques économiques et sociales que l'immigration engendre au Québec. Si **l'immigration temporaire, composée de travailleurs et d'étudiants permet principalement de combler des besoins économiques à court terme et de stimuler le dynamisme du réseau de l'éducation, l'immigration permanente a toutefois des impacts sociaux et économiques plus structurels**.

En raison des récents développements sur le marché du travail (pénurie de main-d'œuvre, crise sanitaire) et des changements apportés à certaines approches de la politique d'immigration, la présente analyse vise surtout à broser un portrait plus à jour de l'immigration et à proposer des recommandations pour améliorer les stratégies d'attraction, d'intégration et de rétention des immigrants au Québec et dans ses régions.

Cette note de recherche vise à clarifier les éléments suivants :

- Y a-t-il un seuil d'immigrants optimal?
- Quel est l'état actuel des besoins du marché du travail et à quoi peut-on s'attendre au cours des prochaines années?
- Malgré les reculs pandémiques, la situation des immigrants sur le marché du travail s'est-elle améliorée par rapport à celle des natifs du Canada?
- Le Québec reçoit-il plus ou moins d'immigrants qu'en 2018?
- L'immigration a-t-elle progressé dans les régions du Québec ou s'agit-il d'un fait encore très montréalais?
- Quels sont les principaux défis qui subsistent pour l'immigration au Québec?
- Quelles solutions sont à privilégier pour améliorer la situation socioéconomique des immigrants et accroître ainsi les bénéfices de l'immigration pour l'ensemble du Québec?

Chapitre 1

Seuil d'immigrants « optimal » et resserrement du marché du travail

Comment déterminer le seuil d'immigration « optimal »?

Quel est le nombre d'immigrants « optimal » que le Québec doit accueillir chaque année ? C'est la question à laquelle l'Institut du Québec a tenté de répondre en 2019 en évaluant les incidences démographiques et économiques de différents scénarios d'immigration. À l'époque, quatre scénarios d'immigration avaient été modélisés :

Zéro immigration	un Québec sans immigration (scénario contrefactuel)
Scénario 12 %	le Québec accueille 12 % de la cible canadienne d'immigrants (soit 40 000 en 2019 et 54 000 en 2040)
Scénario 16 %	le Québec maintient la même cible d'immigration qu'en 2018, soit une part de 16 % de l'immigration canadienne (53 000 en 2019 et 71 000 en 2040)
Scénario 23 %	le Québec accueille 23 % des immigrants canadiens (63 000 en 2019 et 103 000 en 2040), ce qui représente une proportion équivalente à son poids démographique au Canada.

Pour ces quatre scénarios d'immigration, les indicateurs démographiques et économiques observés étaient : la taille de la population québécoise, la proportion des personnes de 65 ans et plus, le ratio de travailleurs par retraité, le poids démographique et économique du Québec dans le Canada, le PIB réel, le PIB réel par habitant et, la proportion des dépenses en santé par rapport aux recettes provinciales

Comme le montre le tableau 1, les résultats de cette analyse indiquaient que **l'immigration avait des incidences généralement positives sur l'économie québécoise à l'exception du PIB réel par habitant**, qui diminue avec une hausse des seuils, compte tenu que la rémunération des immigrants est généralement plus faible que celle des natifs.

Tableau 1

Sommaire des simulations de seuils d'immigration à l'horizon 2040

Comparaison des scénarios - Année 2040	Québec (fin 2018)	Zéro immigration	Scénario 12 %	Scénario 16 %	Scénario 23 %
Immigration annuelle					
Immigration (nb)	51 115	0	53 606	71 474	102 744
Proportion de l'immigration canadienne (%)	16 %	0 %	12 %	16 %	23 %
Incidences démographiques					
Population québécoise (nb)	8 445 771	7 891 673	9 093 630	9 493 786	10 153 238
Proportion de la population âgée de 65 ans et plus (%)	19,4 %	29,6 %	26,5 %	25,6 %	24,3 %
Ratio travailleurs-retraité (20-64 ans/65 ans +)	3,1	1,8	2,1	2,2	2,3
Poids démographique du Québec au Canada (%)	22,6 %	17,5 %	20,2 %	21,1 %	22,5 %
Incidences économiques					
PIB réel (millions de \$, 2012)	391 927	493 339	532 847	545 995	567 270
Croissance annuelle du PIB réel (2018-2040)	n.d.	1,1 %	1,4 %	1,5 %	1,7 %
PIB réel par habitant (\$ de 2012)	46 405	62 514	58 596	57 511	55 871
Croissance annuelle du PIB réel par habitant (2018-2040)	n.d.	1,4 %	1,1 %	1,0 %	0,8 %
Proportion des dépenses de soins de santé par rapport aux recettes provinciales (%)	37,3 %	50,1 %	49,8 %	49,8 %	49,6 %
Poids économique du Québec dans le Canada (%)	19,1 %	16,0 %	17,3 %	17,7 %	18,4 %

Source: *Seuils d'immigration au Québec: analyse des incidences démographiques et économiques*, Institut du Québec, 2019.

De plus, l'exercice montrait que la croissance du PIB réel par habitant serait plus faible dans les scénarios où le Québec accueillerait plus d'immigrants. Il faut toutefois interpréter ce type de résultats avec prudence, car restreindre le bassin de main-d'œuvre peut aussi avoir un impact négatif sur les investissements des entreprises à plus long terme, ce qui peut éventuellement réduire la qualité de vie de l'ensemble de la population.

Les simulations de l'IDQ ont également démontré qu'en raison du faible taux de natalité et du vieillissement accéléré de la population au Québec, l'immigration contribue grandement à y assurer une croissance économique et à freiner la baisse de son poids

démographique et économique au sein du Canada. Une considération non négligeable pour conserver son pouvoir d'influence.

En bref : peu importe le scénario retenu, il ressortait de toutes les simulations effectuées **qu'à elle seule, l'immigration ne pourrait pas annuler complètement l'impact du vieillissement de la population sur l'économie du Québec**. Toutefois, elle pourrait atténuer les effets démographiques et économiques, notamment en assurant un ratio plus élevé de travailleurs par retraité.

L'importance de la capacité d'intégration des nouveaux arrivants

Bien que l'immigration ait des incidences démographiques et économiques généralement positives sur l'économie québécoise, les modélisations démontraient ainsi clairement qu'il n'existe pas un nombre optimal d'immigrants que le Québec devrait accueillir chaque année et qui, telle une solution magique, viendrait compenser les incidences du vieillissement de la population.

Les résultats de l'analyse – surtout ceux sur le PIB réel par habitant – indiquaient que le nombre annuel de nouveaux arrivants devrait plutôt être établi en fonction de notre capacité à les intégrer sur le marché du travail. Ainsi, plus l'intégration est rapide et efficace, plus la contribution des immigrants à l'économie et à la qualité de vie des habitants est importante. Les seuils annuels d'immigration devraient donc être fortement liés à la capacité d'intégration des nouveaux arrivants au marché du travail québécois et être plus fréquemment ajustés.

Trois ans se sont écoulés depuis la publication de ce rapport. La situation a évolué et de nouvelles données indiquent que le marché du travail s'est considérablement resserré, créant des pénuries de main-d'œuvre dans plusieurs secteurs et plusieurs régions du Québec. De plus, l'intégration économique des immigrants s'est poursuivie positivement, diminuant par conséquent les écarts qui les séparaient alors des populations nées au Canada.

Le resserrement du marché du travail s'est intensifié au Québec et particulièrement en région

Depuis la seconde moitié des années 2010, le marché du travail s'est resserré rapidement au Québec. À l'exception de la hausse spectaculaire du chômage survenue lors de la première année de la pandémie de COVID-19, le Québec compte un nombre historiquement bas de chômeurs. Le taux de chômage, longtemps parmi les plus élevés au Canada, est devenu aujourd'hui le plus faible au pays. En avril 2022, il avait atteint un creux historique de 3,9 %.

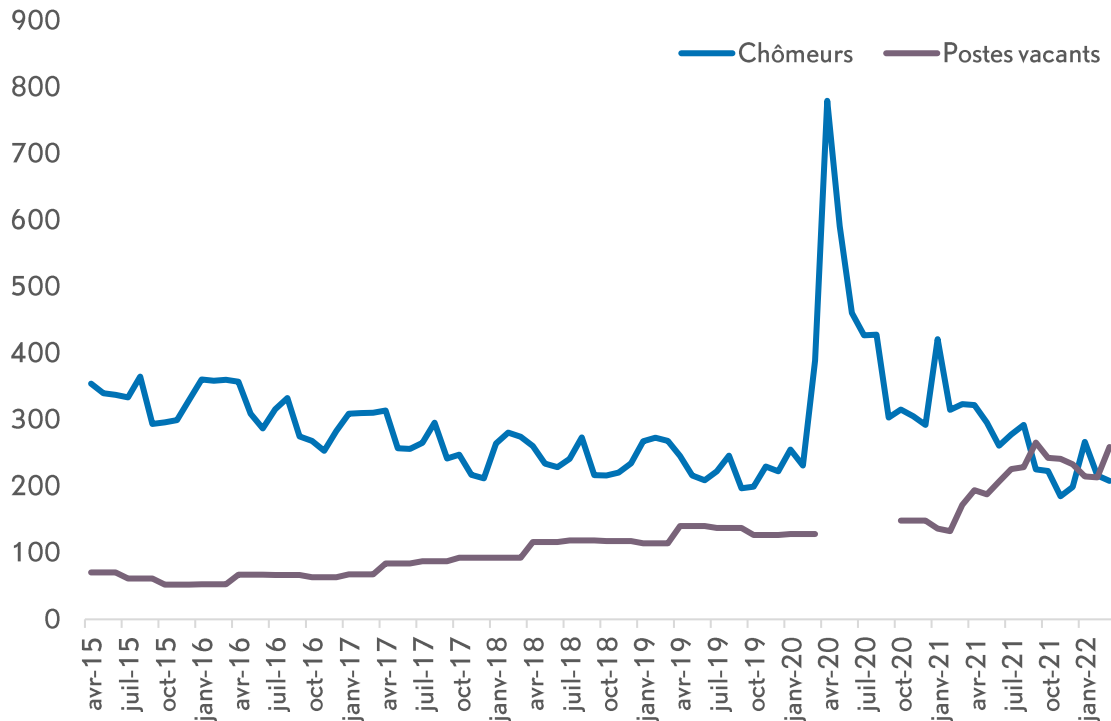
En parallèle, le nombre d'emplois que les organisations tentent de pourvoir ne cesse d'augmenter. Ainsi, au Québec, le nombre de postes vacants est passé de 52 205 au quatrième trimestre de 2015, – année à laquelle cette donnée a commencé à être collectée par Statistique Canada – à 238 140 au quatrième trimestre de 2021.

Résultat: le nombre de chômeurs par poste vacant soit, le nombre de personnes disponibles pour travailler par rapport à la demande des employeurs, ne cesse de chuter. Avec moins d'un chômeur par poste vacant à la fin de l'année 2021, il semble que l'offre de main-d'œuvre excédentaire (en situation de chômage) ne suffise plus pour combler les postes vacants. Les déséquilibres entre les besoins de main-d'œuvre et l'offre de travailleurs disponibles sont tels, que dans certaines professions comme celles liées à la santé, à l'enseignement et à la fabrication, le nombre de postes vacants a doublé depuis deux ans.

Graphique 1

Le nombre de chômeurs est équivalent au nombre de postes vacants au Québec*

(nombre de chômeurs et de postes vacants, jusqu'en mars 2022, en milliers, données mensuelles et trimestrielles non désaisonnalisées)



*La collecte de données sur les postes vacants a été suspendue entre mars 2020 et septembre 2020 en raison de la pandémie⁶.

Sources : Statistique Canada, tableaux : 14-10-0017-01, 14-10-0325-01 et 14-10-0371-01 ; calculs de l'IDQ.

Cette réalité est vécue à divers degrés à l'échelle du Québec. Ainsi, en 2021, les ratios de chômeurs par poste vacant étaient inférieurs à la moyenne québécoise dans des régions comme la Côte-Nord-et-Nord-du-Québec⁷, la Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches, le Bas-St-Laurent et l'Abitibi-Témiscamingue. Les régions limitrophes à Montréal se situaient, quant à elles, soit à la moyenne québécoise ou légèrement au-dessus, car elles sont dotées de bassins de main-d'œuvre plus jeunes et plus peuplés (sauf pour Laval). Enfin, la Mauricie, le Saguenay-Lac-St-Jean et la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine se distinguent par des ratios plus élevés en raison notamment de leurs taux de chômage plus élevés. Néanmoins, tous ces ratios demeurent faibles, considérant que l'on comptait cinq chômeurs par poste vacant il y a à peine cinq ans.

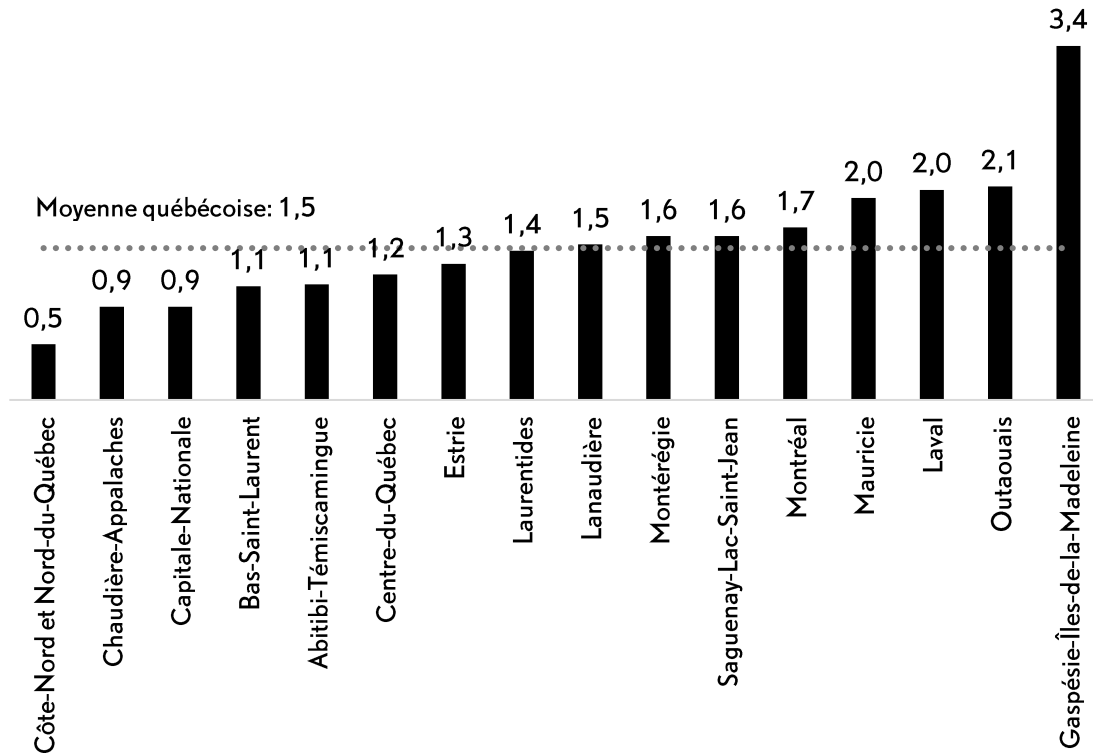
⁶ Statistique Canada, *Postes vacants, quatrième trimestre de 2020*, 23 mars 2021, disponible [ici](#).

⁷ Statistique Canada présente ces deux régions administratives ensemble dans le cadre de cette donnée.

Graphique 2

Certaines régions du Québec sont plus touchées par la rareté de la main-d'œuvre

(nombre de chômeurs par poste vacant en 2021, moyennes à partir de données mensuelles et trimestrielles non désaisonnalisées)



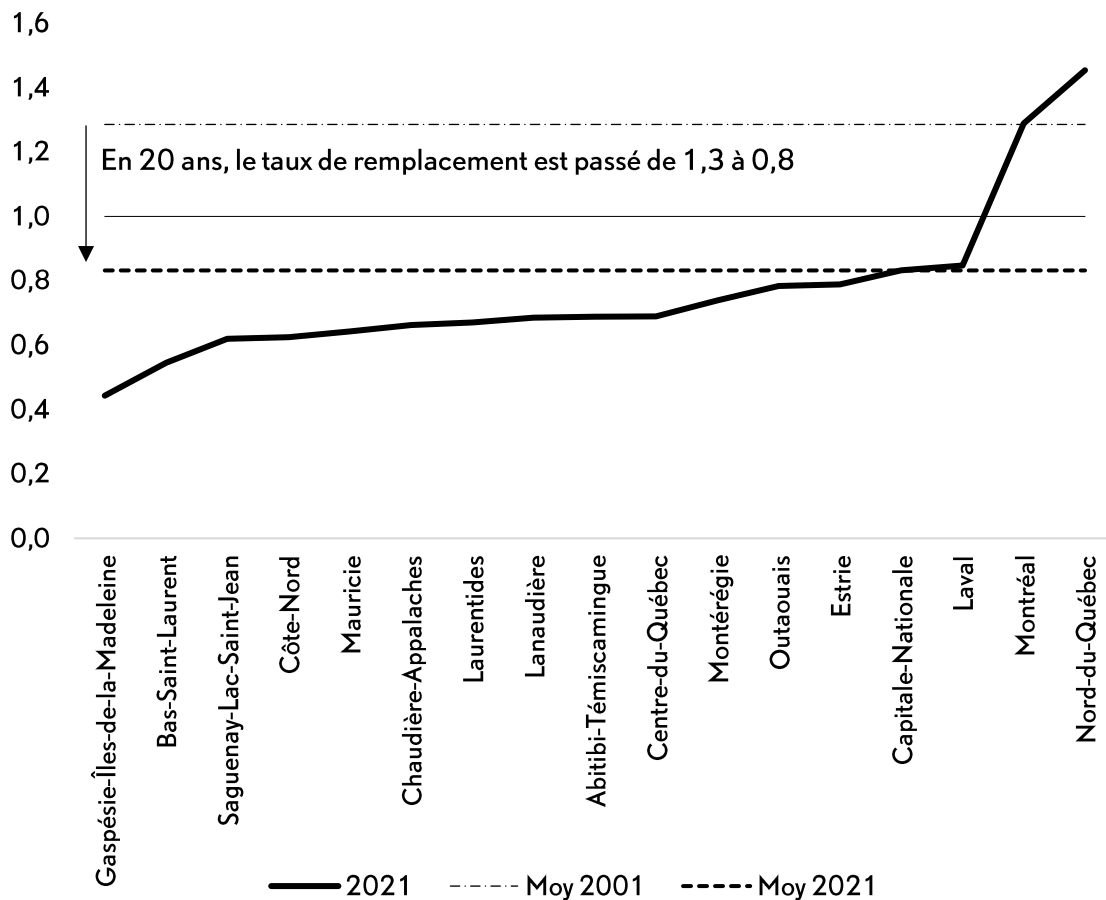
Sources: Statistique Canada, tableaux: 14-10-0325-01 et 14-10-0387-01; calculs de l'IDQ.

Ce resserrement s'explique notamment par les effets de plus en plus marqués du vieillissement de la population au Québec. Ainsi, ce phénomène se caractérise par un rapport très faible entre les entrants potentiels sur le marché du travail (les 20 à 29 ans) et les sortants potentiels (les 55 à 64 ans). Ce ratio, qui se situe actuellement à 0,8 pour 1 (alors qu'il s'élevait à 1,3 pour 1, il y a 20 ans), n'a jamais été aussi faible au Québec. Cette réalité affecte, par ailleurs, davantage certaines régions de la province. Plus spécifiquement, la presque totalité des régions affichent aujourd'hui des ratios qui oscillent entre 0,4 et 0,8 sauf les régions administratives de Montréal (1,3) et du Nord-du-Québec (1,5). Ces dernières se situent largement au-dessus de la moyenne en raison pour la première, d'une immigration très importante (nous y reviendrons ultérieurement) et pour la seconde, d'un taux de natalité très élevé.

Graphique 3

Dans la majorité des régions du Québec, il y a beaucoup moins de jeunes qui entrent sur le marché du travail que de travailleurs expérimentés qui en sortent

(taux de remplacement de la main-d'œuvre, ratio des personnes de 20 à 29 ans et des 55 à 64 ans, données annuelles de 2021 par région administrative du Québec et moyennes de 2001 et 2021 en pointillé)



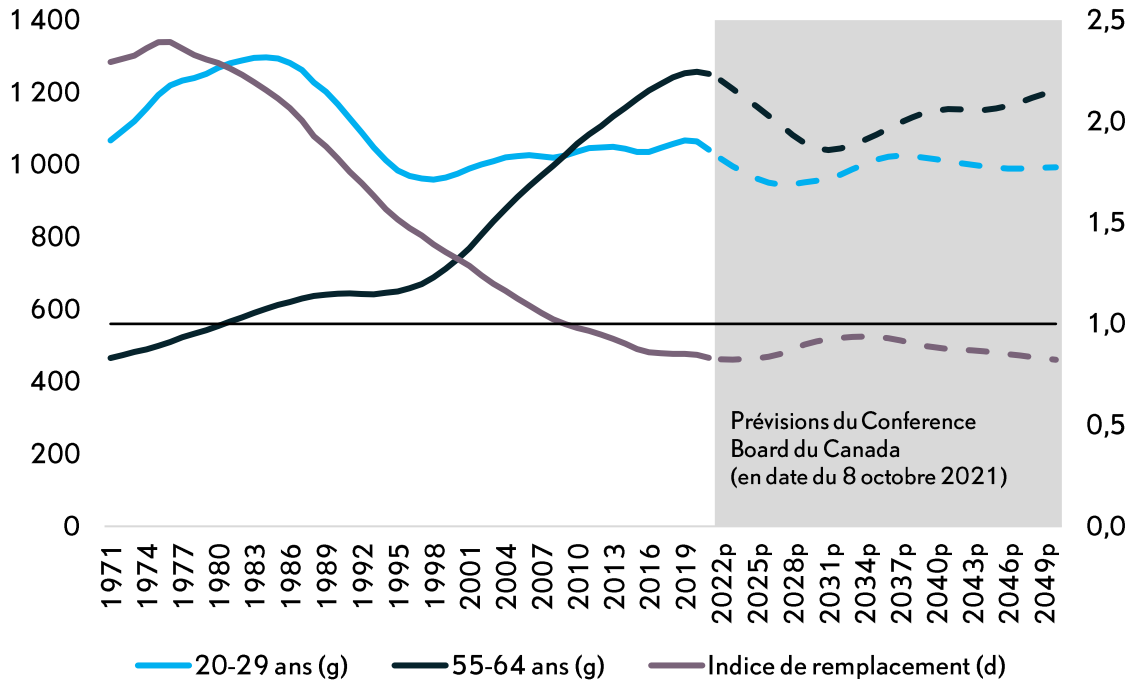
Source : Statistique Canada, tableau : 17-10-0137-01

Notons également que ce phénomène est appelé à rester. Ainsi, selon les prévisions du Conference Board du Canada, l'indice de remplacement ne sera que de 0,94 en 2033 en raison de la baisse du nombre de personnes de 55 à 64 ans dans la population. Le bassin des 20 à 29 ans devrait ensuite légèrement diminuer jusqu'en 2050, alors que celui des 55 à 64 ans devrait s'accroître davantage, faisant ainsi redescendre le taux de remplacement à 0,82 en 2050 (si aucune action visant à modifier la démographie n'est effectuée).

Graphique 4

Le taux de remplacement de la main-d'œuvre est appelé à demeurer bas dans les décennies à venir au Québec

(populations de 20-29 ans et 55-64 ans (axe de gauche) en milliers, indice de remplacement de la main-d'œuvre (axe de droite), données réalisées de 1971 à 2021, prévisions en pointillé de 2022 à 2050)



Source : Le Conference Board du Canada, calculs de l'IDQ.

Un bassin de main-d'œuvre qui s'épuise

Les données du Recensement 2021 confirment que le vieillissement de la population se poursuit de plus belle et que le bassin de main-d'œuvre potentielle s'accroît à un rythme lent au Québec.

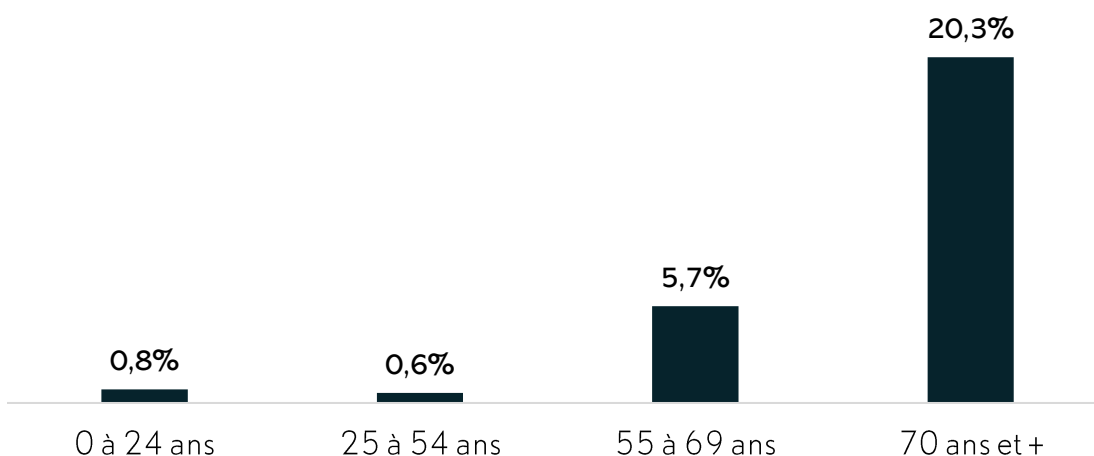
Le 27 avril dernier, Statistique Canada publiait une série de résultats du Recensement de 2021 qui portait entre autres sur la structure par âge de la population. Ces données sont venues réaffirmer plus fermement ce qu'on observait dans les estimations de la population (prévisions effectuées par Statistique Canada et l'Institut de la statistique du Québec) et par le biais de l'*Enquête sur la population active*.

La population québécoise s'est transformée de deux façons entre 2016 et 2021. D'une part, elle a vieilli en accéléré, puisque la population de 70 ans et plus s'est accrue beaucoup plus rapidement que les populations plus jeunes (voir graphique 5). D'autre part, la population qui constitue le principal groupe d'âge sur le marché du travail, soit les 25 à 54 ans, a augmenté d'à peine 0,6 % au cours de ces cinq années, ce qui représente une hausse de 18 745 personnes. Rappelons que la population des 25 à 54 ans occupait 65,1 % des emplois en 2021, et qu'entre 2016 et 2021, le nombre de postes vacants a augmenté de 141 770 et le nombre de chômeurs a fléchi de 34 900. Ainsi, la part des 25 à 54 ans dans la population totale est passée de 39,3 % en 2016 à 37,9 % en 2021.

Graphique 5

Le principal groupe sur le marché du travail québécois a faiblement augmenté depuis 2016

(variation en pourcentage de la population par groupe d'âge au Québec, 2016 à 2021)



Source : Statistique Canada, Recensements 2016 et 2021

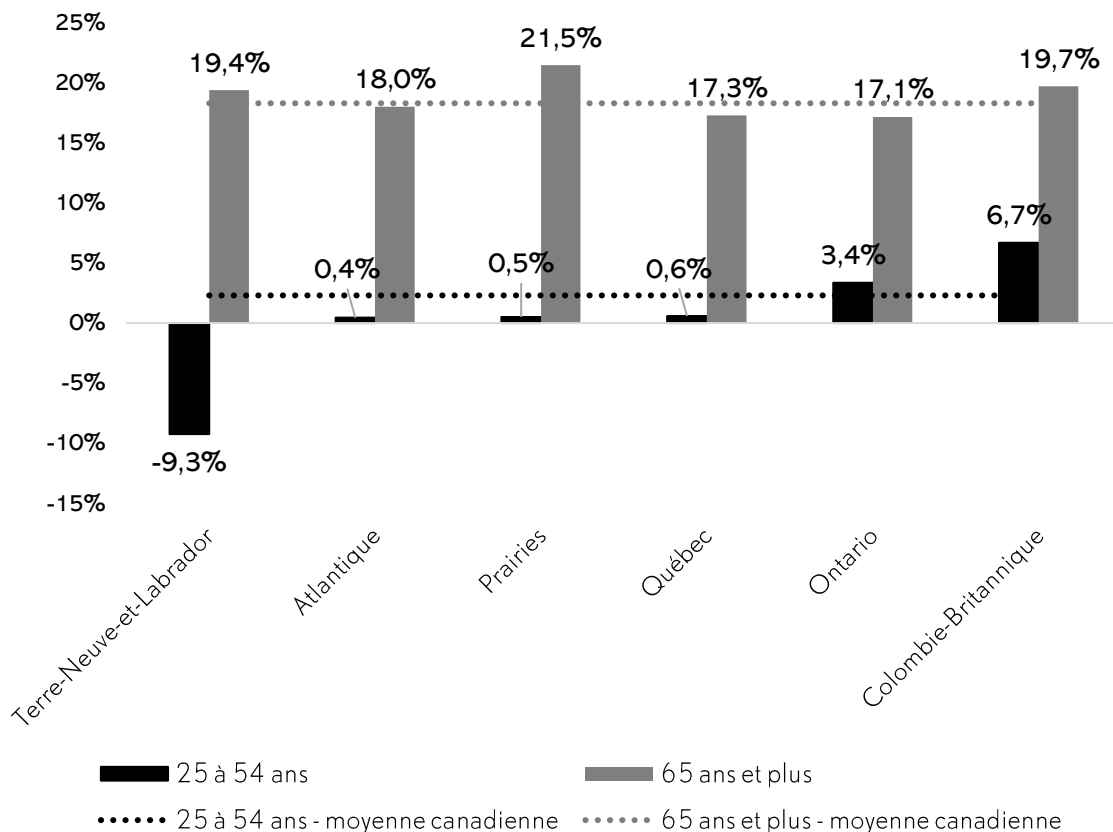
Autre constat tiré de ces recensements : bien que le Québec ait vieilli un peu moins vite que le reste du Canada, sa population de 25 à 54 ans y augmente aussi moins rapidement. Ainsi, le graphique 6 montre que la croissance canadienne des 25 à 54 ans (+2,3 %) s'explique principalement par la plus grande croissance de ce groupe d'âge en Ontario (3,4 %) et en Colombie-Britannique (6,7 %) entre 2016 et 2021. En revanche, la croissance québécoise (+0,6 %) a légèrement surpassé celle des Prairies et de l'Atlantique.

De plus, ces analyses nous apprennent que le Québec a vieilli à un rythme similaire à celui de l'Ontario entre 2016 et 2021 (+17,3 % contre +17,1 %) alors que le Canada dans son ensemble a vu sa population de 65 ans et plus croître de 18,3 % au cours de cette même période.

Graphique 6

Le principal groupe d'âge sur le marché du travail a légèrement augmenté au Québec comparativement à l'Ontario, mais sa population de 65 ans et plus s'est accrue au même rythme

(variation de la population par groupe d'âge dans les provinces canadiennes et au Canada entre 2016 et 2021, en %)



Source : Statistique Canada, Recensements 2016 et 2021

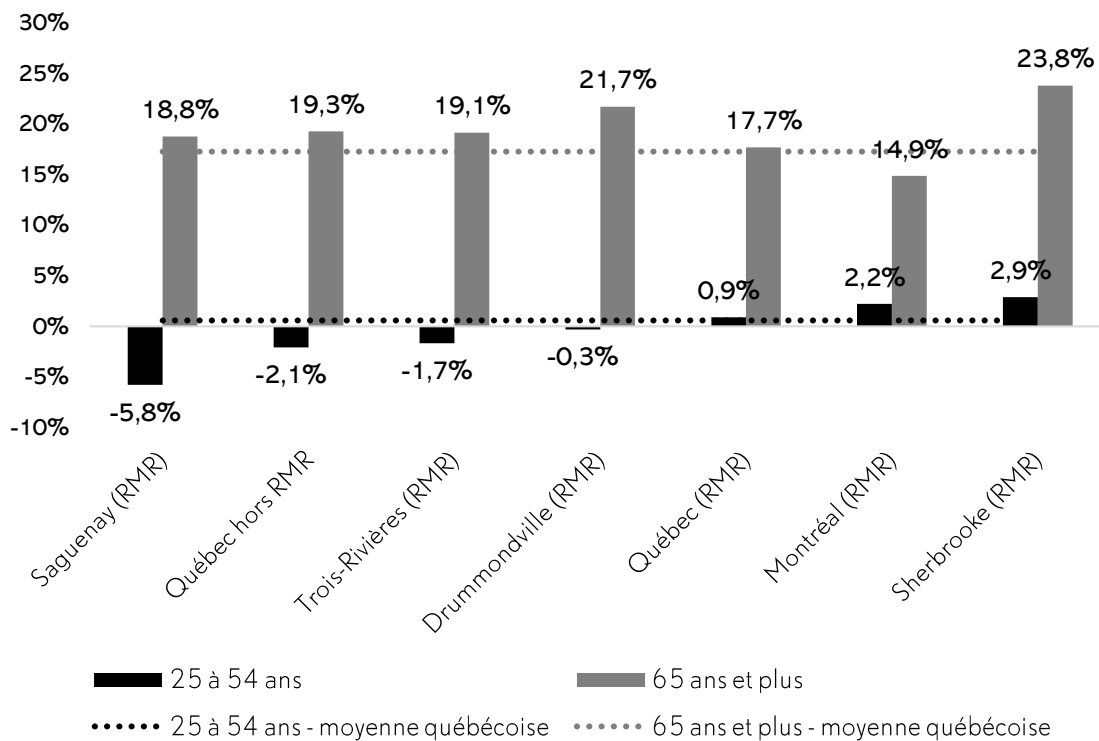
Enfin, ces récentes données de recensement confirment qu'il existe bel et bien un clivage entre certaines régions métropolitaines de recensement (RMR) au Québec quant à la croissance de leur population en âge de travailler (25 à 54 ans). Ainsi, les données des deux derniers recensements permettent de constater que les RMR de Montréal, de Sherbrooke, et dans une moindre mesure de Québec, affichent une croissance de leur population de 25 à 54 ans. En contrepartie, ce groupe d'âge a enregistré un recul dans les RMR du Saguenay et de Trois-Rivières entre 2016 et 2021.

Au cours de cette même période, la population de 65 ans et plus s'est, quant à elle, accrue de 19,3% dans le Québec situé à l'extérieur des régions métropolitaines de recensement, ce qui représente deux points de pourcentage de plus que la moyenne provinciale, et 4,4 p.d.p. de plus que la RMR de Montréal. Le vieillissement de la population s'opère presque partout de façon importante à l'échelle du Québec.

Graphique 7

Comparativement à l'Ontario, le principal groupe d'âge sur le marché du travail s'est légèrement accru au Québec, alors que la population de 65 ans et plus y a augmenté au même rythme entre 2016 et 2021

(variation de la population par groupe d'âge dans les provinces canadiennes et au Canada de 2016 à 2021, en %)



Source : Statistique Canada, Recensements 2016 et 2021

Les immigrants jouent un rôle croissant pour combler les besoins du marché du travail

Conséquemment, ce qui a véritablement changé la donne en matière démographique dans les dernières années est l'apport croissant de l'immigration internationale au marché du travail québécois.

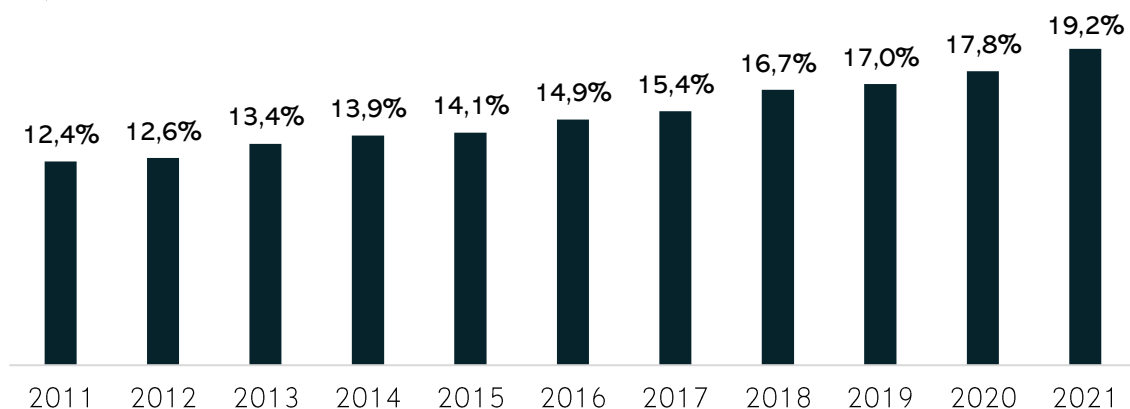
Les immigrants reçus⁸ occupent une part croissante de l'emploi au Québec. En effet, leur présence sur le marché du travail a augmenté de 6,8 points de pourcentage au cours des dix dernières années. Si bien qu'un travailleur québécois sur cinq s'identifie désormais comme étant immigrant dans le cadre de l'*Enquête sur la population active*. La RMR de Montréal, qui compte 85 % de l'ensemble des immigrants en emploi au Québec, a vu quant à elle sa part de l'emploi occupé par les immigrants passer de 21,2 % à 30,7 % sur cette période de dix ans, ce qui représente un bond de 9,5 points de pourcentage.

Graphique 8

Les immigrants reçus⁹ au Québec occupent une part croissante de la totalité des emplois

Part des immigrants dans l'emploi total au Québec

(en %)



Source : Statistique Canada, tableau : 14-10-0083-01

Cette tendance s'explique principalement par le profil des immigrants qui s'installent sur notre territoire et le vieillissement plus rapide de notre population. Ainsi, les nouveaux arrivants sont généralement plus jeunes que les natifs et aptes à occuper un emploi alors que la force de travail du Québec connaît un nombre de plus en plus important de personnes en voie de prendre leur retraite. Ce phénomène se mesure par la progression de l'emploi chez les travailleurs de 25 à 54 ans au Québec selon le statut d'immigrant.

⁸ Voir encadré 1 en page 24 pour obtenir les définitions sur les différents statuts d'immigrants.

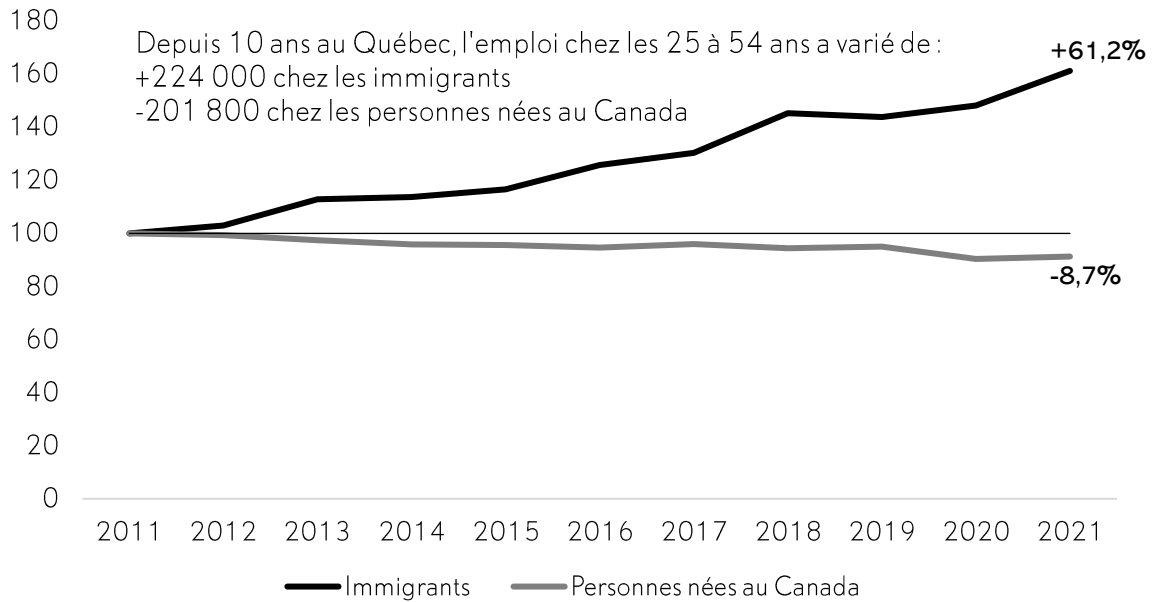
⁹ Il est seulement question des immigrants reçus ici. Si l'on rajoute les immigrants temporaires, la part de l'emploi des immigrants dans le marché du travail est encore plus grande.

Ainsi, le graphique 9 indique que l'emploi dans ce groupe d'âge a pratiquement autant varié (en absolu) chez les immigrants que chez les natifs entre 2011 et 2021.

Graphique 9

Dans le principal groupe d'âge, les immigrants au Québec ont généré des gains d'emplois légèrement supérieurs aux pertes encaissées chez les personnes nées au Canada

Évolution de l'emploi des immigrants et des personnes nées au Canada, au Québec (2011=100, données annuelles, variations en % dans le graphique par rapport à 2011)



Source : Statistique Canada, tableau : 14-10-0083-01, calculs de l'IDQ.

Chapitre 2

Une meilleure intégration des immigrants au marché du travail, et ce, malgré la pandémie

Le resserrement du marché du travail observé au Québec au cours des dernières années et les efforts gouvernementaux pour améliorer le processus de sélection et d'intégration des immigrants semblent avoir porté leurs fruits. On observe une nette amélioration de leur taux d'emploi, de leur taux de chômage et de leur rémunération, réduisant ainsi les importants fossés qui les séparaient auparavant des populations nées au Canada.

Il reste bien entendu encore d'importants défis à relever pour réduire les écarts qui persistent entre la situation des immigrants et celle des natifs du Canada et plus particulièrement, pour rattraper la Colombie-Britannique – qui semble mieux réussir à ce chapitre –, mais il n'en demeure pas moins que la réduction des écarts est soutenue, fort encourageante, et que le Québec se retrouve désormais en meilleure posture que l'Ontario.

Encadré 1 : Quelques définitions de statut

Les données sur le marché du travail de Statistique Canada et de l'Institut de la statistique du Québec définissent trois groupes populationnels distincts :

Immigrants reçus : Désigne les personnes qui ont obtenu le statut de résident permanent. Les données sur les immigrants reçus sont présentées selon la date d'obtention de leur résidence permanente. Ainsi, nous pouvons analyser l'intégration économique des immigrants à plusieurs moments (d'un an à dix ans) après l'obtention de leur résidence permanente afin d'évaluer leur parcours. La catégorie d'admission des immigrants renvoie à la voie par laquelle les immigrants sont admis au Canada par les autorités d'immigration. Notre analyse de l'intégration au marché du travail porte principalement sur la catégorie des immigrants économiques puisque ce sont ces derniers que le Québec peut principalement sélectionner.

Les populations nées au Canada : Désigne les personnes natives du Canada et qui y résident encore actuellement.

Les résidents non permanents : désignent les étrangers qui vivent au Canada avec un permis de travail ou d'études, ou qui réclament le statut de réfugié, ainsi que les membres de leur famille qui résident avec eux. Comme ils ne font pas partie des immigrants reçus,

ils ne sont pas considérés dans la présente section de ce rapport. Une analyse plus pointue de leur situation est présentée aux chapitres 3 et 4.

Le taux de chômage des immigrants en baisse

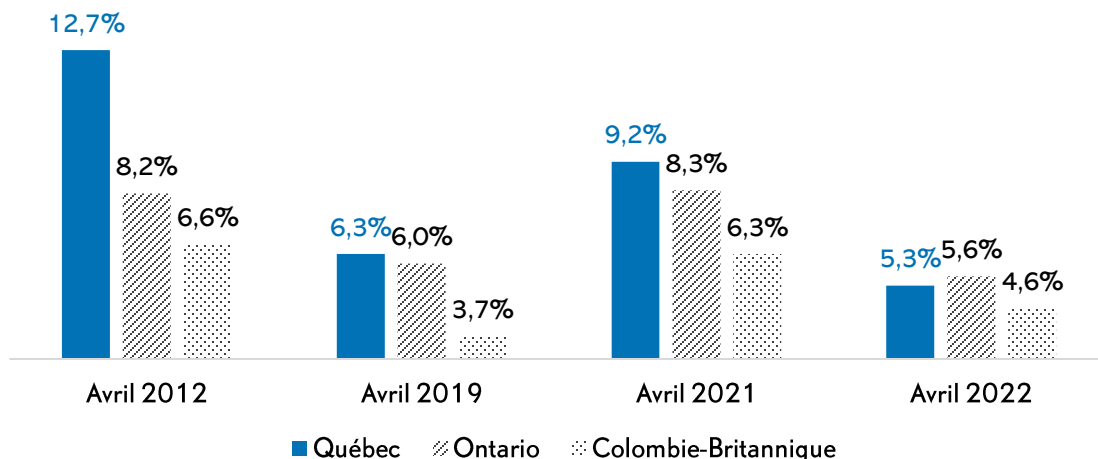
Tel qu'illustré dans le graphique 10, le taux de chômage des immigrants âgés de 25 à 54 ans diminue de manière continue depuis 10 ans au Québec (exception faite de la période 2020-2021 à la suite des impacts causés par la pandémie de COVID-19 sur le marché de l'emploi). **Alors qu'il s'élevait à 12,7 % en avril 2012, le taux de chômage des immigrants de 25 à 54 ans a chuté à 5,3 % en avril 2022, ce qui représente une baisse importante de 7,4 points de pourcentage.**

Comparé à l'Ontario et à la Colombie-Britannique, le taux de chômage des immigrants accueillis au Québec s'est aussi amélioré au fil du temps. Ainsi, l'écart que le Québec enregistrerait face à ces deux provinces s'est considérablement réduit, passant même aujourd'hui à l'avantage du Québec, lorsque comparé à celui de l'Ontario. Ainsi, alors qu'en avril 2012, l'écart du taux de chômage avec sa voisine était défavorable pour le Québec de 4,5 points de pourcentage; en avril 2022, le Québec affichait un taux de chômage moindre que celui de l'Ontario de 0,3 point de pourcentage, un important renversement de la tendance.

Graphique 10

Le taux de chômage des immigrants au Québec s'est fortement réduit depuis 10 ans, devenant même inférieur à celui de l'Ontario

(taux de chômage des immigrants reçus, 25-54 ans, moyennes mobiles de trois mois, données non désaisonnalisées)



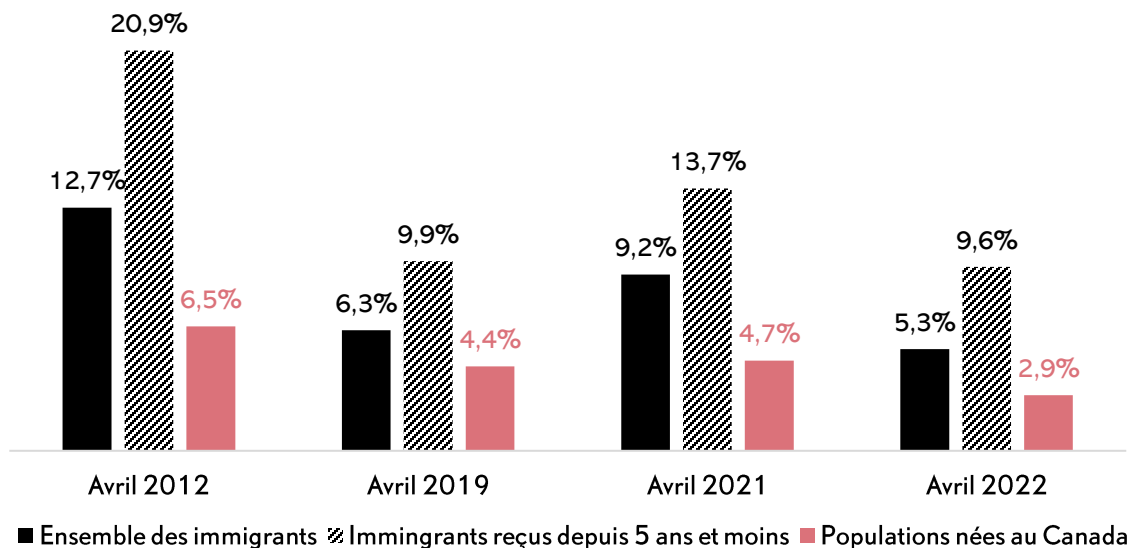
Source : Statistique Canada, tableau 14-10-0082-01

Autre constat : **l'écart entre le taux de chômage des personnes nées au pays et celui des immigrants reçus s'est également amoindri au Québec entre avril 2012 et avril 2022. Il s'est ainsi réduit à 2,4 points de pourcentage alors que le taux de chômage des immigrants de 25 à 54 ans a chuté de 58 % au cours de cette période.** Il faut cependant noter que les immigrants les plus récents, c'est-à-dire ceux arrivés au pays depuis cinq ans ou moins, sont ceux qui éprouvent le plus de problèmes à s'intégrer au marché du travail. Plusieurs raisons peuvent expliquer cette situation à savoir la reconnaissance des diplômes et des compétences acquis dans un autre pays, la difficulté à décrocher un premier emploi à la hauteur de leurs qualifications dans le marché québécois, l'absence d'un réseau professionnel et social pouvant les aider dans leur démarche de recherche d'emploi et la méconnaissance de la langue française.

Graphique 11

Le taux de chômage des immigrants au Québec a fortement diminué depuis 10 ans et a, en partie, rattrapé celui des natifs

(taux de chômage selon le statut d'immigrant, 25-54 ans, moyennes mobiles de trois mois, données non désaisonnalisées)



Source : Statistique Canada, tableau 14-10-0082-01

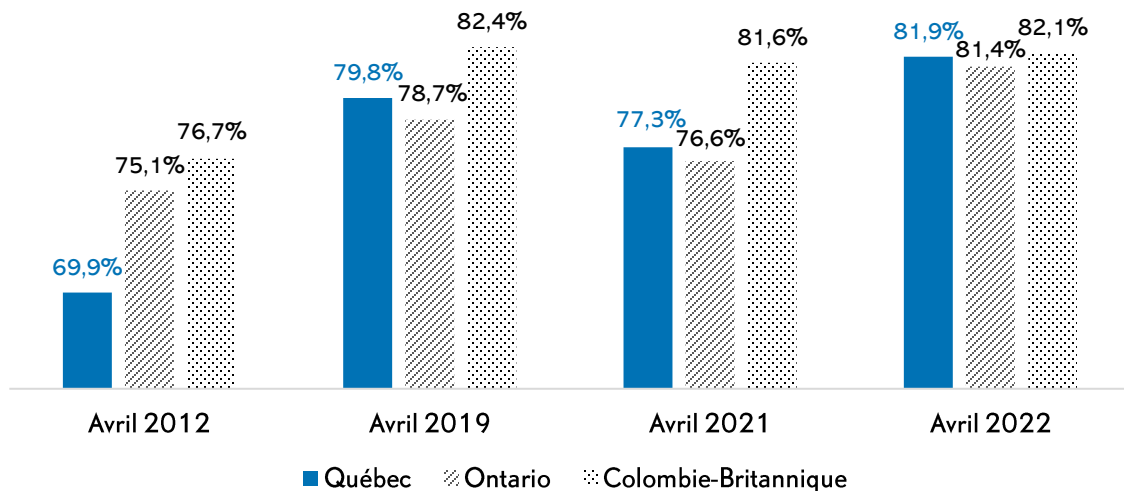
Le taux d'emploi des immigrants est en hausse

Le taux d'emploi s'avère également une donnée fort importante pour mieux comprendre la contribution des immigrants au marché de l'emploi, c'est-à-dire leur proportion à travailler. Ainsi, au Québec, **le taux d'emploi des immigrants de 25 à 54 ans est passé de 69,9 % à 81,9 % entre avril 2012 et avril 2022, rattrapant ainsi celui de l'Ontario (81,4 % en avril 2022) et égalisant pratiquement la Colombie-Britannique (82,1 % en avril 2022).**

Graphique 12

Le taux d'emploi des immigrants reçus au Québec est désormais plus élevé qu'en Ontario et en Colombie-Britannique

(taux d'emploi des immigrants reçus, 25-54 ans, moyennes mobiles de trois mois, données non désaisonnalisées)



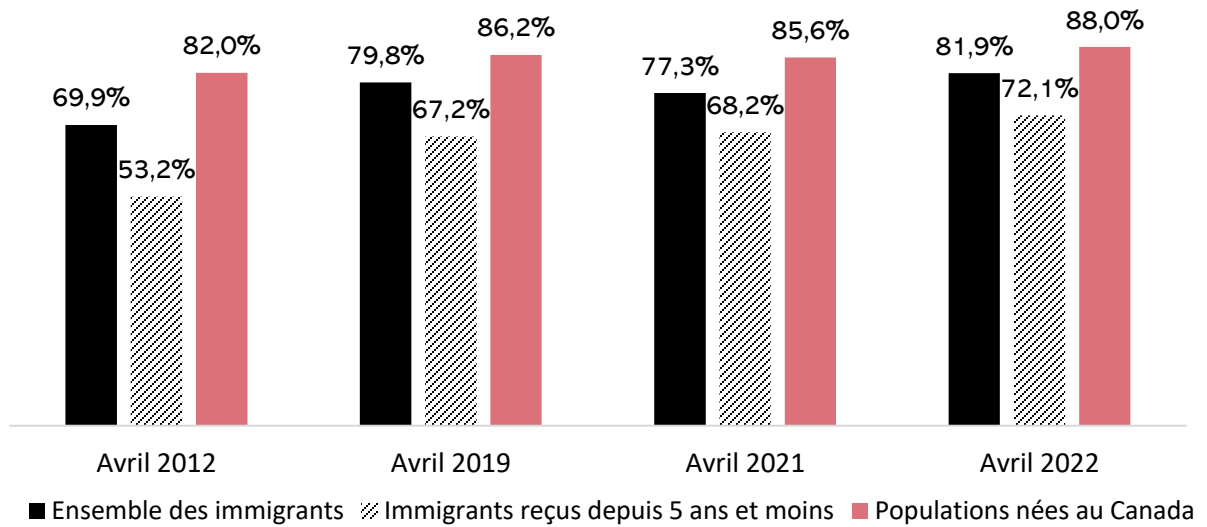
Source : Statistique Canada, tableau : 14-10-0082-01

Comparaison faite avec les natifs au Québec, l'emploi des immigrants est aussi en phase rattrapage. À preuve, le taux d'emploi des immigrants qui était plus faible de 12,1 points de pourcentage par rapport aux populations nées au Canada en avril 2012 n'accusait plus qu'un écart de 6,1 points de pourcentage en avril 2022.

Graphique 13

Le taux d'emploi des immigrants du Québec s'est fortement accru et se rapproche de celui des personnes nées au Canada

(taux d'emploi selon le statut d'immigrants, 25-54 ans, moyennes mobiles de trois mois, données non désaisonnalisées)



Source : Statistique Canada, tableau 14-10-0082-01

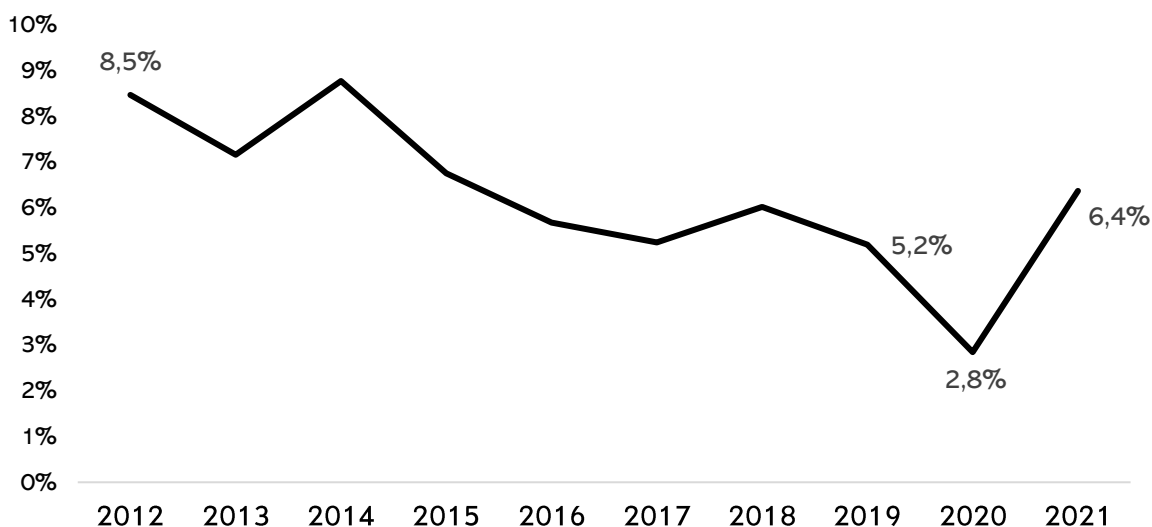
Des écarts de rémunération qui s'amenuisaient avant la pandémie

En 2012, les populations natives du Canada gagnaient une rémunération hebdomadaire moyenne supérieure de 8,5 % par rapport à l'ensemble des immigrants reçus. Cet écart était cependant en voie de se résorber avant que la pandémie ne survienne : en 2020, il avait chuté à 2,8 %. En 2021, les répercussions de la crise ont recommencé à creuser les différences salariales au détriment des immigrants. Malheureusement, les données de 2022 n'étaient pas encore disponibles au moment d'effectuer la présente analyse. Il sera donc intéressant de surveiller si, tout comme les autres indicateurs du marché du travail, ce dernier poursuivra sa progression.

Graphique 14

Les écarts de rémunération des immigrants au Québec par rapport aux populations nées au Canada se sont améliorés depuis 2012, avant que la pandémie ne vienne y mettre un frein

(écart en pourcentage de la rémunération hebdomadaire moyenne de l'ensemble des immigrants par rapport aux populations nées au Canada, Québec, 2012 à 2021)



Source : Statistique Canada (SC), *Enquête sur la population active, 2021*, adapté par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ).

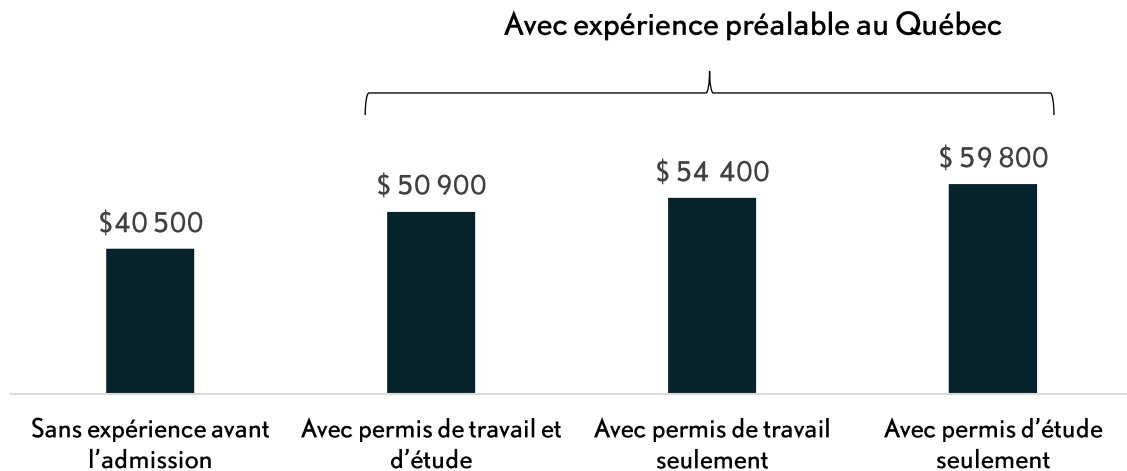
Il faut aussi souligner que les immigrants qui ont vécu une expérience au Québec, notamment ceux qui y ont étudié ou travaillé, avant d'y avoir été admis de manière permanente, ont des revenus plus élevés que ceux qui étaient sans expérience au moment de devenir des résidents permanents.

À titre d'exemple, pour la cohorte d'immigrants admise à la résidence permanente en 2014 et qui ont déclaré un revenu au Québec en 2019, soit cinq ans plus tard (dernières données disponibles), leur revenu d'emploi médian est plus élevé (+ 17 700 \$ pour ceux qui avaient un permis d'étude et + 13 900 \$ pour ceux qui avaient un permis de travail) que celui des immigrants admis et qui n'avaient acquis aucune expérience au Canada au préalable.

Graphique 15

Cinq ans après l'obtention de leur résidence permanente, les immigrants ayant une expérience préalable au Canada ont des revenus entre 20 % et 32 % plus élevés que ceux qui n'en n'ont pas

(salaires, traitements et commissions médians des immigrants économiques (demandeur principal) 5 ans après leur admission, 15 ans et plus, dollars constants de 2019)



Source : Statistique Canada, tableau : 43-10-0026-01

Autre élément à prendre en considération : un nombre plus important d'immigrants admis à la résidence permanente détient désormais une expérience canadienne avant leur admission officielle au Québec. Cette tendance s'affirme encore plus lorsqu'on limite nos analyses aux immigrants économiques (et en particulier aux demandeurs principaux). En effet, la part de cette catégorie d'immigration qui n'avait aucune expérience préalable est passée de 72,5 % en 2009 à 42,8 % en 2019.

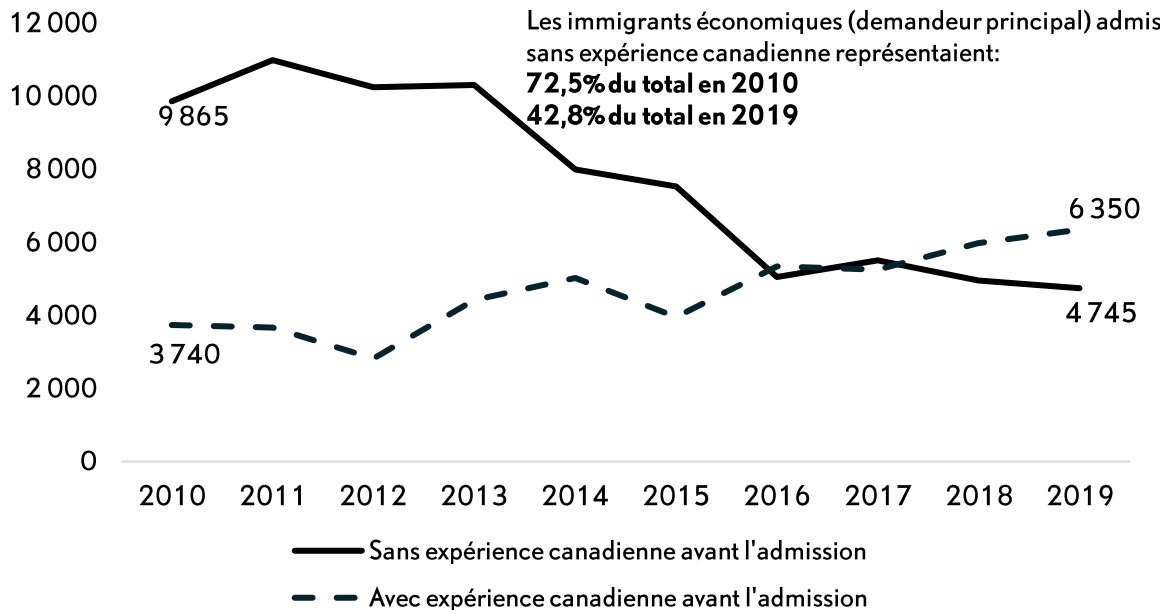
Autrement dit, de plus en plus d'immigrants économiques acquièrent aujourd'hui une expérience canadienne avant leur admission à la résidence permanente, ce qui joue un rôle déterminant dans l'augmentation des salaires au fil du temps.

Graphique 16

Les immigrants économiques sont de plus en plus nombreux à détenir une expérience canadienne avant leur admission à la résidence permanente

Immigrants économiques (demandeur principal) au Québec, avec et sans expérience avant l'admission, de 2010 à 2019

(nombre d'immigrants admis un an plus tôt et ayant déclaré un revenu)



Source : Statistique Canada, tableau : 43-10-0026-01, calculs de l'IDQ.

Conséquemment, on observe un phénomène de convergence des salaires d'entrée des immigrants reçus avec la médiane québécoise. Le graphique 17 illustre bien ce rattrapage effectué par les immigrants économiques (demandeur principal). On y présente le salaire reçu par les immigrants économiques au cours de l'année suivant leur admission à la résidence permanente. En 2010, un écart de près de 40 % était constaté entre ces immigrants et la médiane québécoise¹⁰. En 2019, cet écart relatif s'était résorbé à 1,3 %, parce que le salaire d'entrée de ces immigrants a progressé plus rapidement que la médiane québécoise.

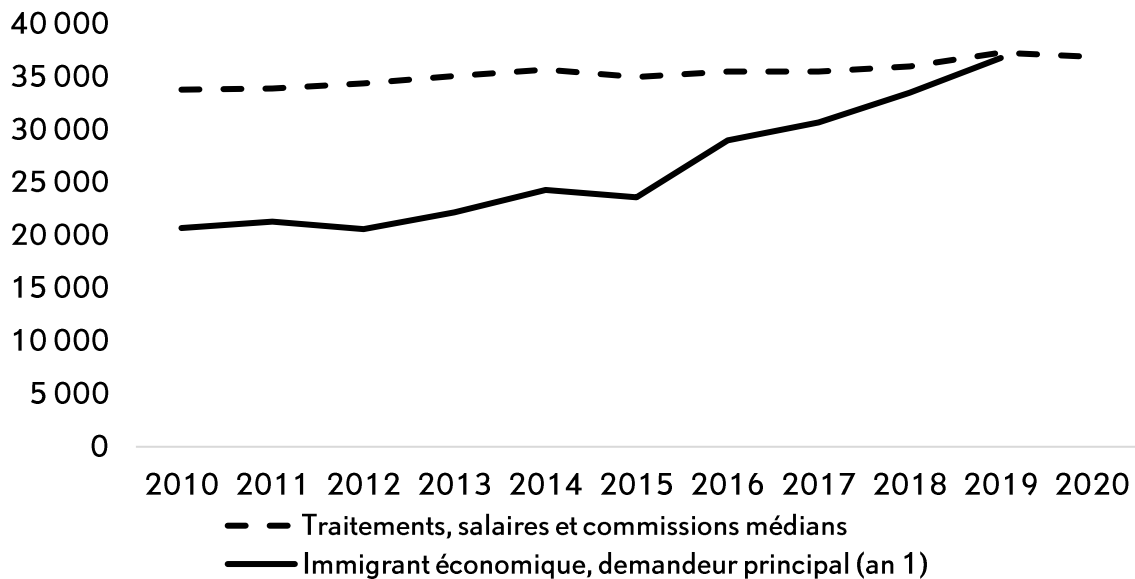
¹⁰ Il est important de noter que la médiane québécoise est présentée en dollars constants de 2020 alors que le salaire des immigrants économiques (demandeur principal) correspond aux dollars constants de 2019. Ceci fait en sorte que les données ne sont pas parfaitement comparables, mais il s'agissait du meilleur proxy disponible au moment d'écrire ces lignes.

Graphique 17

Le salaire d'entrée des immigrants économiques rejoint désormais la médiane québécoise

Traitements, salaires et commissions médians des immigrants économiques un an après leur arrivée et médiane québécoise

(médianes en \$ constants de 2019 pour les immigrants et en \$ constants de 2020 pour l'ensemble des travailleurs du Québec)



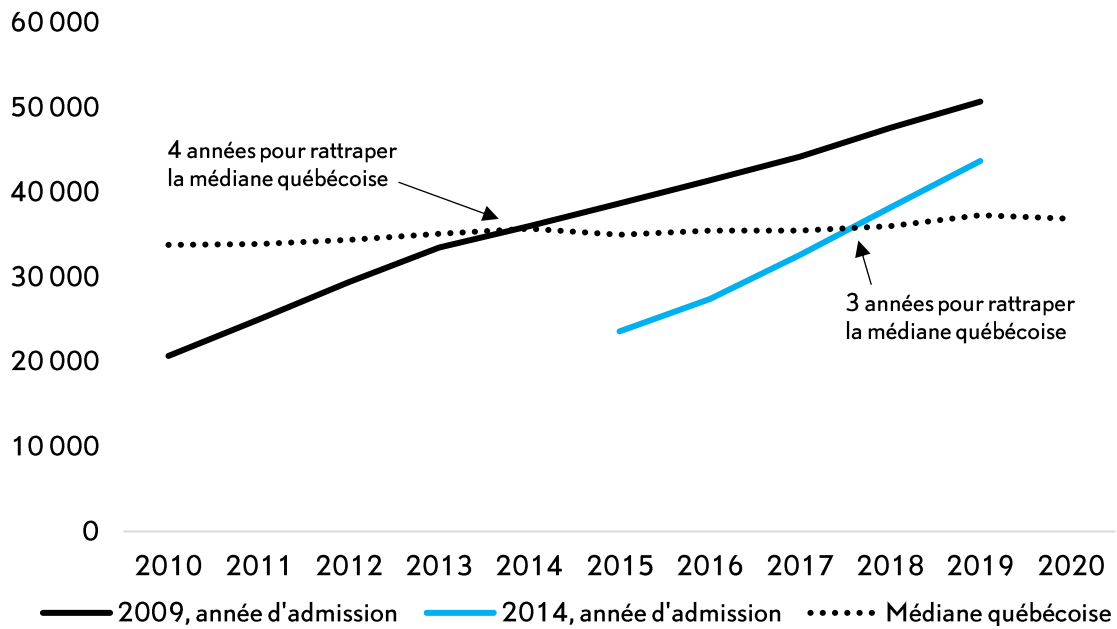
Source : Statistique Canada, tableaux : 11-10-0239-01 et 43-10-0026-01, calculs de l'IDQ.

Enfin, on observe aussi un phénomène d'accélération de l'évolution du salaire des immigrants vers la médiane québécoise. Le graphique 18 illustre ce rattrapage pour les immigrants économiques (demandeur principal). Les deux courbes pleines représentent l'évolution du salaire des immigrants admis en 2009 et en 2014. Pour ceux admis en 2009, il a fallu quatre années avant de rattraper la médiane québécoise alors que ceux admis en 2014, ont mis trois ans. Néanmoins, on observe que le pourcentage de progression des salaires au cours des trois premières années est le même pour les immigrants admis en 2009 et en 2014, soit +17,4 % par année en moyenne. À partir de la quatrième année, on peut toutefois observer une progression nettement plus importante chez les immigrants accueillis plus récemment, signe notamment d'une meilleure intégration au marché du travail comme décrit précédemment.

Graphique 18

La progression salariale des immigrants économiques est plus rapide qu'avant

Évolution des traitements, salaires et commissions médians des immigrants économiques admis en 2009 et en 2014, 5 ans après leur arrivée et médiane québécoise
 (médianes en \$ constants de 2019 pour les immigrants et en \$ constants de 2020 pour l'ensemble des travailleurs du Québec)



Source : Statistique Canada, tableaux : 11-10-0239-01 et 43-10-0026-01, calculs de l'IDQ.

Chapitre 3

Portrait migratoire : Québec mise de plus en plus sur les travailleurs temporaires pour soutenir son développement

Bien que le gouvernement du Québec ait au cours des dernières années abaissé ses seuils d'accueil pour les immigrants permanents, la province a, en réalité, accueilli bien plus de nouveaux arrivants sur son territoire. Cette situation s'explique principalement par le flux migratoire qui est composé à la fois d'immigrants permanents, d'immigrants temporaires et de personnes venant des autres provinces. En regroupant ces trois catégories, on obtient le solde migratoire externe total¹¹.

Le graphique 19 illustre ce solde en pourcentage de la population totale du Québec. On peut y observer qu'au cours des années 2017 à 2019, le solde migratoire externe total a largement dépassé les tendances historiques. En raison de la pandémie, une baisse importante a, par la suite, été enregistrée en 2020 alors que l'année 2021 a été marquée par un rebond. Ainsi, en 2021, le solde migratoire externe total du Québec s'établissait à 0,5 % de sa population, un pourcentage plus faible que celui atteint au cours des quatre années précédant la crise sanitaire, mais tout de même plus élevé que la tendance historique.

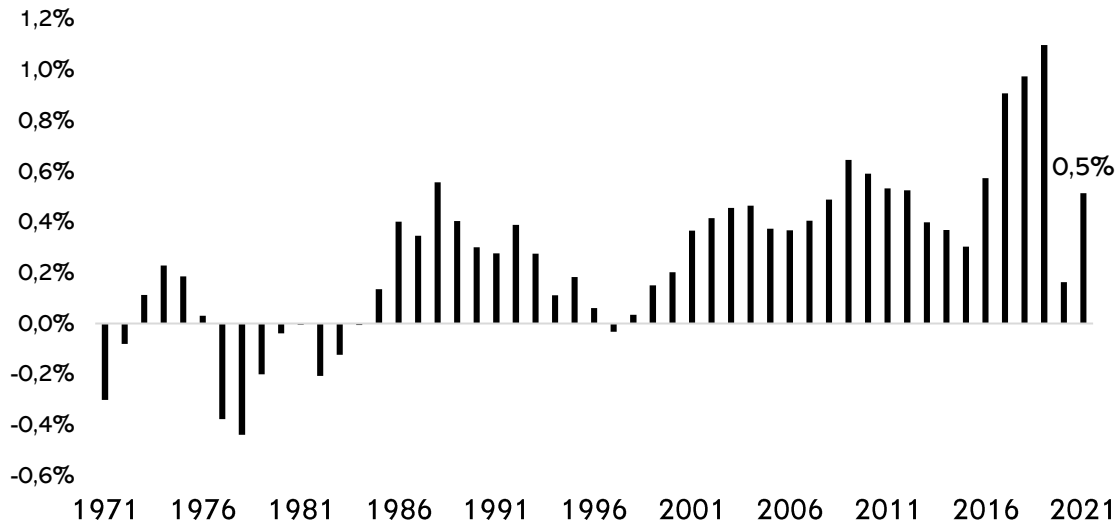
Il est aussi important de noter qu'en termes absolus, depuis 1961 (première année où ces données ont été rendues disponibles), un record a été fracassé en 2019 avec un solde de résidents temporaires qui s'est établi à **61 668 personnes** et un solde migratoire externe total de **93 474**. Ces records sont dus à un afflux massif de résidents temporaires depuis 2015, ponctués d'une légère perturbation survenue lors de la pandémie mondiale.

¹¹ Le **solde migratoire externe total** est défini comme étant la somme de la migration internationale (ceux qui arrivent de l'étranger moins ceux qui quittent vers l'étranger, c'est-à-dire les émigrants, qu'ils soient immigrants ou natifs du Québec), de la migration interprovinciale (ceux qui viennent des autres provinces (immigrants ou non) moins ceux qui partent s'établir dans les autres provinces) et du solde des résidents non permanents¹¹ (les résidents temporaires qui entrent au Québec en provenance de l'international moins ceux qui quittent vers d'autres destinations). Par exemple, en 2019, le solde migratoire externe total, qui s'établissait à 93 474 personnes, correspond au solde migratoire international de 34 859 personnes auquel on a soustrait le solde migratoire interprovincial de 3 053 personnes avant de rajouter les 61 668 personnes issues de la variation des résidents temporaires (voir graphique 20). Ce solde est en hausse depuis 2015 et ce, malgré la volonté exprimée du gouvernement du Québec d'accueillir moins d'immigrants sur son territoire afin d'améliorer leur intégration. Voir annexes pour consulter plus de données.

Graphique 19

Le solde migratoire externe total positif du Québec correspondait à 0,5 % de sa population en 2021, plus faible que celui des quatre années pré-COVID, mais plus élevé que la tendance historique

(évolution du solde migratoire externe total en % de la population totale au Québec)



Source : Statistique Canada, *Estimations démographiques* (mars 2022). Adapté par l'Institut de la statistique du Québec et Statistique Canada. Tableau 17-10-0005-01, calculs de l'IDQ

Entre 2012 et 2021, le solde migratoire international (donc ceux qui arrivent de l'étranger, les immigrants permanents, moins ceux qui quittent vers l'étranger, les émigrants) a oscillé entre 47 306 et 41 922 personnes (2020 étant l'année où le Québec a reçu le moins d'immigrants permanents avec un solde migratoire international de 27 547 personnes).

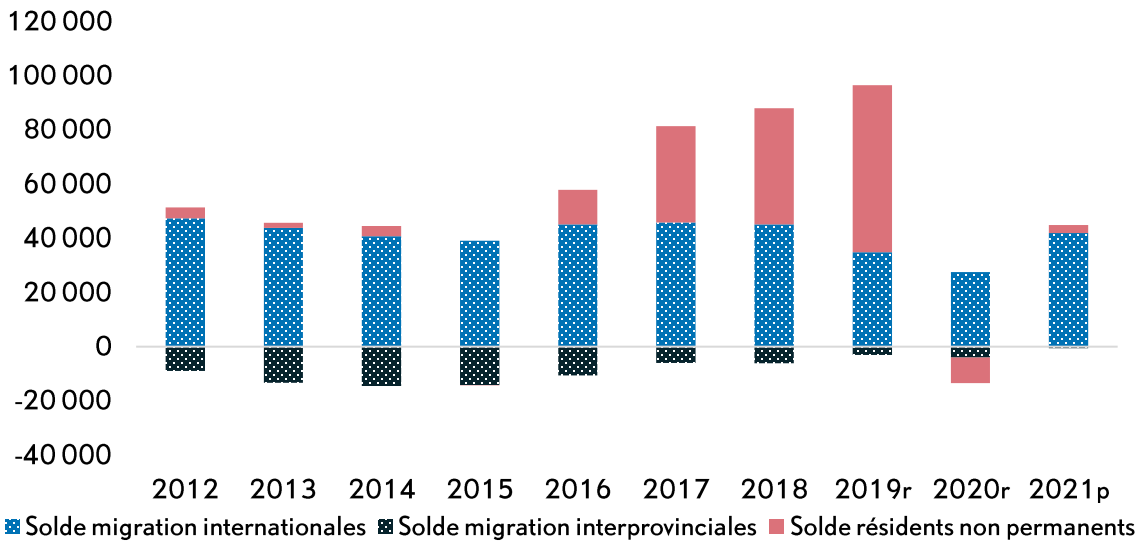
Pour sa part, le solde migratoire interprovincial est demeuré négatif au cours de cette même période. Autrement dit, le Québec a perdu chaque année entre 578 et 8 975 personnes au profit des autres provinces, notamment l'Ontario. Cependant, depuis le pic de 2014, avec le départ de 14 503 personnes, ce solde est constamment en baisse¹².

¹² Il est important de préciser qu'il ne s'agit pas nécessairement d'immigrants qui quittent le Québec pour s'établir à l'étranger. Il peut s'agir de personnes nées au Québec qui choisissent d'aller vivre à l'étranger ou encore dans une autre province, ou inversement, de Canadiens d'une autre province venus s'installer au Québec. On ne peut donc pas utiliser ces données pour tirer des conclusions sur la rétention des immigrants, car elles ne permettent pas de suivre les personnes qui arrivent au Québec au fil du temps. Elles apportent surtout une meilleure compréhension de l'attractivité du Québec comparativement aux autres provinces canadiennes.

Graphique 20

La pandémie de COVID-19 a mis un frein à une progression continue de l'immigration au Québec depuis 2016

(évolution du solde migratoire externe total au Québec)



r: données révisées

p: prévisions

Source : Statistique Canada, *Estimations démographiques (mars 2022)*. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Ainsi, depuis 2017, on note un changement important dans la composition de l'immigration au Québec : alors que le solde des résidents non permanents représentait en moyenne 9 % des immigrants internationaux (solde migration internationale et solde résidents non permanents) entre 2012 et 2016, ce pourcentage a grimpé à 64 % en 2019.

Du côté de l'immigration permanente, le gouvernement du Québec a établi des seuils dont les cibles ont oscillé en moyenne entre 40 000 personnes en 2019 et 50 000 personnes en 2022¹³. Ces seuils, qui sont inférieurs aux niveaux d'immigration permanente atteints en 2018, n'ont d'ailleurs pu être atteints en 2020 et 2021 en raison de la pandémie de COVID-19.

¹³ Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2020-2022*, juin 2019, disponible [ici](#).

Encadré 2 : Les différents programmes pour l'immigration permanente économique¹⁴

Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ – Arrima)

Ce programme s'adresse aux personnes qui souhaitent immigrer au Québec de façon permanente pour y travailler. Pour y adhérer, les candidats doivent déclarer leur intérêt à immigrer au Québec par le biais de la plateforme Arrima. Si leur profil correspond aux critères recherchés au Québec, ils recevront une invitation à présenter une demande de sélection permanente. Pour faire partie des personnes choisies, les facteurs suivants sont pris en considération : une formation et des compétences professionnelles qui faciliteront l'insertion en emploi au Québec, des connaissances linguistiques (le français en particulier), l'âge, les caractéristiques du conjoint et la présence d'enfants quand cela s'applique.

Programme de l'expérience québécoise (PEQ)

Le Programme de l'expérience québécoise (PEQ) s'adresse aux étudiants étrangers diplômés du Québec et aux travailleurs étrangers temporaires présents au Québec. Il permet d'obtenir un certificat de sélection du Québec dans le but de s'y établir de façon permanente. Avant 2019, le PEQ était attribué immédiatement à ceux qui avaient terminé leurs études et aux travailleurs temporaires qui respectaient les conditions d'octroi. Après cette date, des conditions supplémentaires portant principalement sur des expériences de travail y ont été ajoutées. Dès lors, les candidats devaient posséder une expérience de travail allant de 12 à 36 mois, selon leur situation, avant de pouvoir déposer une demande à ce programme.

Programme pilote d'immigration permanente des travailleurs de la transformation alimentaire

Ce programme pilote est accessible aux travailleurs étrangers temporaires qui évoluent dans le secteur de la transformation alimentaire au Québec. Il est entré en vigueur le 24 mars 2021 et prendra fin le 1^{er} janvier 2026. Les principales conditions à remplir pour présenter une demande de certificat de sélection du Québec (CSQ) sont : pouvoir communiquer en français à l'oral de façon autonome (avoir au moins le niveau 7 de l'Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes), détenir minimalement un diplôme d'études secondaires ou professionnelles, avoir une expérience de travail admissible à temps plein de 24 mois au Québec ou dans l'un des secteurs admissibles et être autonome financièrement. Ce programme pilote permet de sélectionner 550 personnes par année ainsi que les membres de leur famille.

¹⁴ Gouvernement du Québec, *Programmes d'immigration pour les travailleurs qualifiés*, disponible [ici](#).

Programme pilote des préposés aux bénéficiaires

Ce programme pilote est accessible aux travailleurs étrangers temporaires qui aspirent à devenir préposés aux bénéficiaires au Québec. Il est entré en vigueur le 31 mars 2021 et prendra fin le 1^{er} janvier 2026. Les principales conditions à remplir pour présenter une demande de CSQ sont : pouvoir communiquer en français à l'oral de façon autonome (avoir au moins le niveau 7 de l'Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes), détenir minimalement un diplôme d'études professionnelles correspondant à la profession, avoir une expérience de travail admissible variant de 12 à 24 mois au Québec selon la situation et être autonome financièrement. Ce programme pilote permet de sélectionner 550 personnes par année ainsi que les membres de leur famille.

Programme pilote de l'immigration permanente des travailleurs de l'intelligence artificielle, des technologies de l'information et des effets visuels

Ce programme pilote est accessible aux travailleurs étrangers temporaires qui aspirent à décrocher un emploi au Québec dans les secteurs des technologies de l'information, des effets visuels et de l'intelligence artificielle (pour l'intelligence artificielle, les diplômés du Québec sont aussi acceptés). Le programme est entré en vigueur le 22 avril 2021 et prendra fin le 1^{er} janvier 2026. Il comporte deux profils : francophones et francisation. Les principales conditions à remplir pour présenter une demande de CSQ sont : pouvoir communiquer en français à l'oral de façon autonome (avoir au moins le niveau 7 de l'Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes) ou s'engager à apprendre le français selon le cas, détenir minimalement un diplôme d'études collégiales en lien avec la profession, avoir une offre d'emploi ou une expérience de travail admissible pouvant aller jusqu'à 24 mois selon la situation et être autonome financièrement. Ce programme pilote permet de sélectionner 550 personnes par année ainsi que les membres de leur famille.

Ainsi, en mars 2020, les restrictions sanitaires mises en place afin de freiner la propagation de la COVID-19 ont eu des effets considérables sur l'immigration au Québec, comme ailleurs. Le resserrement des contraintes aux frontières et la perturbation des services d'immigration ont provoqué des délais administratifs supplémentaires dans le traitement des dossiers d'immigration et ont entraîné des départs d'immigrants temporaires plus importants que les arrivées (solde de résidents temporaires de - 9 445 personnes en 2020). La progression continue de l'immigration observée depuis 2016 au Québec a été brusquement interrompue. En 2020, le solde migratoire externe total du Québec a, par ailleurs, connu sa plus importante baisse de la dernière décennie (- 79 437 personnes) avant de repartir à la hausse en 2021 (+ 30 225 personnes). Une croissance principalement favorisée par l'admission d'immigrants permanents. À ce chapitre, il faut noter qu'une bonne partie de ces immigrants résidaient déjà au Québec et sont passés d'un statut d'immigrants temporaires à résidents permanents. Comme les immigrants temporaires n'étaient que marginalement revenus au Québec en 2021, le solde migratoire externe total demeurait toujours loin de ses sommets d'avant la pandémie.

Encadré 3 : Comprendre les différents types d'immigration temporaire¹⁵

Pour évaluer la situation des résidents temporaires au Québec, nous avons analysé l'évolution des étudiants internationaux qui détiennent un permis d'études et des détenteurs de permis de travail dans le cadre du Programme de travailleurs étrangers temporaires (PTET) ainsi que du Programme de mobilité internationale (PMI):

- Les étudiants internationaux (ÉI) qui détiennent un permis d'études (PE) ont le droit, tout en étudiant à temps plein au Québec, d'occuper un emploi à temps partiel (maximum de 20 heures/semaine) au cours d'une session d'études et à temps plein durant les périodes de vacances.
- Le Programme de travailleurs étrangers temporaires (PTET) encadre les titulaires de permis de travail qui requièrent une étude d'impact sur le marché du travail (EIMT). Ce programme a été adopté pour répondre aux besoins de main-d'œuvre de dernier recours : lorsqu'aucun citoyen canadien ou résident permanent ne peut pourvoir certains postes. Les sous-programmes suivants sont intégrés dans cette catégorie : le Programme des aides familiaux résidents (PAFR), le Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS) et les Autres travailleurs étrangers temporaires (ATET).
- Le Programme de mobilité internationale (PMI) englobe les titulaires de permis de travail dont la délivrance est dispensée d'une EIMT. Le PMI vise à fournir des avantages concurrentiels au Canada (pour attirer des travailleurs qualifiés dans des secteurs de pointe et dans une situation de concurrence internationale pour les talents) et des avantages réciproques aux Canadiens qui veulent travailler à l'étranger. Les sous-programmes suivants sont intégrés dans ce programme : Ententes (emplois reliés aux accords de libre-échange, par exemple), Intérêts Canadiens (P. ex., les emplois reliés aux programmes post diplômés, aux programmes d'Expérience Internationale Canada (EIC), aux entrepreneurs et aux professeurs) et Autres permis de mobilité internationale.

Les demandeurs d'asile en attente de l'examen de leur demande de résidence permanente et qui détiennent un permis de travail temporaire sont exclus de nos analyses.

¹⁵Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, 2014-2019 : *l'immigration temporaire au Québec*, novembre 2020, disponible [ici](#).

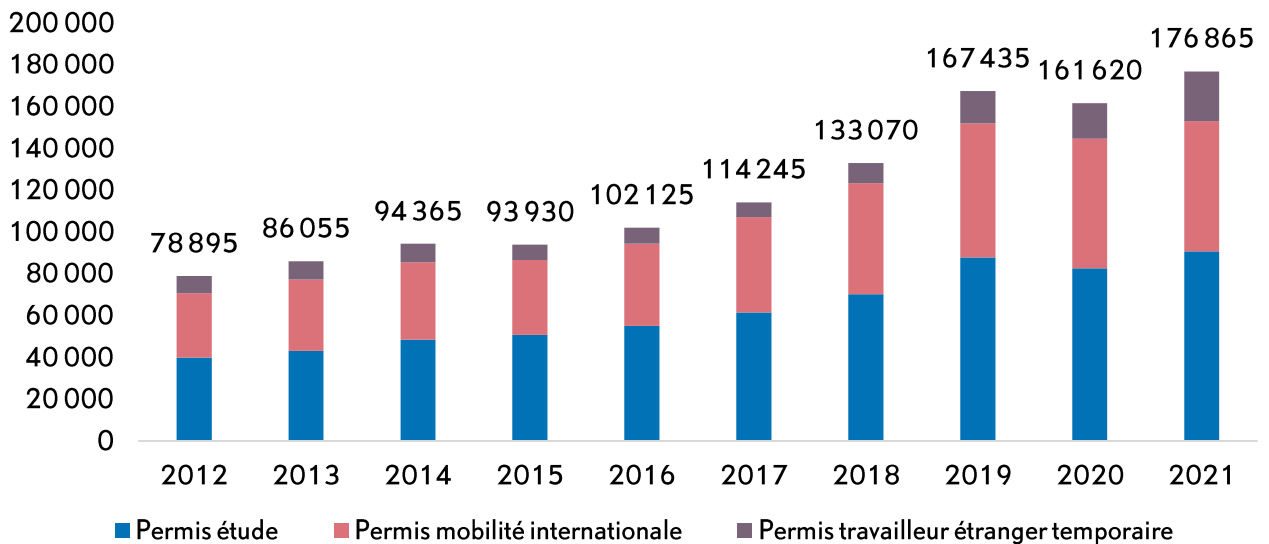
La situation des immigrants temporaires a été fortement perturbée par la pandémie de la COVID-19. Ainsi, pour la première fois depuis 2012, le nombre de permis de résidents temporaires en vigueur au Québec au 31 décembre 2020 avait fortement décliné (-3,5 %). Cependant, dès 2021, la croissance était de retour.

De plus, la forte hausse du nombre de résidents temporaires observée en 2019 pourrait s'expliquer par les changements apportés aux critères d'octroi de la résidence permanente (délais plus longs alors les résidents temporaires maintiennent ce statut plus longtemps) et par la pénurie de main-d'œuvre qui incite les organismes du Québec à recruter davantage à l'étranger afin de combler les besoins en travailleurs.

Graphique 21

Au Québec, la pandémie a entraîné une chute du nombre de résidents temporaires qui a été suivi d'un rebond important

(nombre de permis en vigueur au 31 décembre de chaque année au Québec)



Source: Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC)

Encadré 4 : Principaux changements récemment apportés aux programmes pour travailleurs temporaires¹⁶

Permis de travail ouvert transitoire

Les longs délais d'attente auxquels font face de nombreux demandeurs de résidence permanente au Québec entraînent leur lot de problèmes. Notamment, l'expiration des permis de travail pour ceux qui ont déjà déposé une demande de résidence permanente. Face à cet enjeu, le gouvernement du Québec, en collaboration avec le gouvernement du Canada, a mis en place depuis le 31 août 2021, une mesure (le permis de travail ouvert transitoire) qui permet à certains travailleurs étrangers temporaires qui séjournent au Québec d'y occuper, ou de continuer à occuper, un emploi de leur choix en attendant l'obtention de leur résidence permanente. Pour pouvoir bénéficier de ce permis, ces travailleurs doivent détenir un certificat de sélection du Québec dans la catégorie des « travailleurs qualifiés » et avoir reçu un accusé de réception régulier de leur demande de résidence permanente du gouvernement fédéral.

Assouplissement au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET)

En décembre 2021 et janvier 2022, le gouvernement du Québec a annoncé des changements au Programme des travailleurs étrangers temporaires sur les exigences d'affichage externe et la démonstration des efforts de recrutement au Québec pour certaines professions. Plus spécifiquement, cet assouplissement permettra aux entreprises d'être exemptées de l'affichage externe et de la démonstration des efforts de recrutement au Québec afin de pourvoir des postes liés à certaines professions peu ou pas spécialisées (de niveau D) qui sont présentement catégorisées comme étant en déficit de main-d'œuvre. Les professions ont été déterminées selon les besoins du marché du travail par le gouvernement du Québec en concertation avec la Commission des partenaires du marché du travail. Cet assouplissement vise, entre autres, des emplois de caissiers, de serveurs, de concierges ou de commis.

Ces changements permettent aussi une hausse de 10 à 20% du maximum de travailleuses et travailleurs étrangers temporaires par lieu de travail, dans le volet des postes à bas salaire, dans certains secteurs économiques donnés (commerce de détail excluant l'alimentation, l'hébergement et la restauration, les soins de santé, etc.).

Programme de mobilité internationale plus

Afin de pallier les longs délais d'attente auxquels font face de nombreux demandeurs de résidence permanente à l'extérieur du Québec, le gouvernement du Québec et le

¹⁶ Cabinet du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, *Le ministre Jean Boulet annonce l'entrée en vigueur de mesures établies avec le gouvernement fédéral pour accélérer la venue de travailleuses et de travailleurs étrangers au Québec*, communiqué de presse en date du 1^{er} avril 2022, disponible [ici](#).

gouvernement fédéral ont également convenu de mettre de l'avant une nouvelle voie d'accès dans le cadre du Programme de mobilité internationale (PMI) appelée le PMI+.

Ce nouveau volet au PMI permet la délivrance annuelle de 7 000 permis de travail dispensés d'une EIMT à certains détenteurs et détentrices d'un certificat de sélection du Québec (CSQ) qui se trouvent encore à l'étranger. Plus concrètement, le PMI+ vise à accélérer l'arrivée de ces futurs travailleurs au Québec.

Au-delà des impacts de la pandémie sur la croissance du nombre d'immigrants temporaires et du nombre de permis délivrés, le gouvernement a, en parallèle, multiplié les initiatives pour accroître, faciliter et mieux cibler les efforts d'attraction des nouveaux immigrants temporaires.

Cette approche, qui privilégie les immigrants temporaires à une hausse des seuils de l'immigration permanente, permet de répondre aux enjeux plus immédiats et ponctuels du marché de l'emploi. Une réflexion plus en profondeur doit toutefois être amorcée sur cette volonté de miser davantage sur l'immigration temporaire afin d'en éviter certains effets pervers.

Par leur statut plus précaire, les immigrants temporaires font parfois face à des difficultés sociales auxquelles les natifs et les immigrants reçus ne sont pas confrontés (permis de travail relié à un employeur abusif ou inéquitable, méconnaissance des droits associés au permis de travail, etc.). De plus, les immigrants temporaires ont généralement pour objectif d'obtenir leur résidence permanente et entreprennent les démarches en ce sens pendant leur contrat de travail ou d'étude au Québec. Ainsi, une augmentation du nombre de ces immigrants temporaires pourrait avoir pour effet d'accroître le nombre de demandes de résidences permanentes. Toutefois, comme il y a déjà d'importants retards dans le traitement de ces dossiers, la hausse des travailleurs temporaires pourrait exacerber encore davantage ces délais et décourager ces personnes à choisir préalablement le Québec.

Dans ce cas de figure, cela constituerait une perte importante pour le Québec, car les immigrants ayant déjà une expérience en sol québécois se démarquent favorablement par une meilleure intégration au marché de l'emploi. Ainsi, que ce soit pour des raisons purement administratives, la baisse des seuils d'immigration, l'implantation du système Arrima ou encore les retards créés par la pandémie, les délais dans le traitement des dossiers des travailleurs temporaires en sol québécois qui veulent obtenir leur résidence permanente sont déjà considérables et risquent de le devenir encore davantage s'ils sont plus nombreux à faire des demandes. Cette perspective doit donc être prise en considération dans les réflexions sur les seuils d'immigrants à accueillir chaque année.

Chapitre 4

La régionalisation de l'immigration au point mort

Alors qu'à elle seule, la grande région de Montréal compte pour 50,5 %¹⁷ de la population du Québec, près de 85 %¹⁸ des immigrants qui arrivent dans cette province s'y établissent en premier lieu. Ainsi, force est d'admettre que les efforts et les sommes investies pour attirer et retenir les immigrants dans les régions du Québec n'ont pas porté leurs fruits. Une situation qui freine indéniablement le développement économique de plusieurs régions.

Par surcroît, le resserrement du marché de l'emploi observé au Québec au cours des dernières années a été encore plus important à l'extérieur de la grande région métropolitaine de Montréal. Les postes vacants sont nombreux en région et la population y est plus vieillissante (voir chapitre 1).

Au niveau de la concentration de l'immigration dans le Grand Montréal, entre 2015 et 2019, 11 des 17 régions administratives du Québec reçoivent une moyenne de moins de 1 000 immigrants permanents par année alors que pour la région administrative de Montréal la moyenne était de quelque 37 000 personnes.

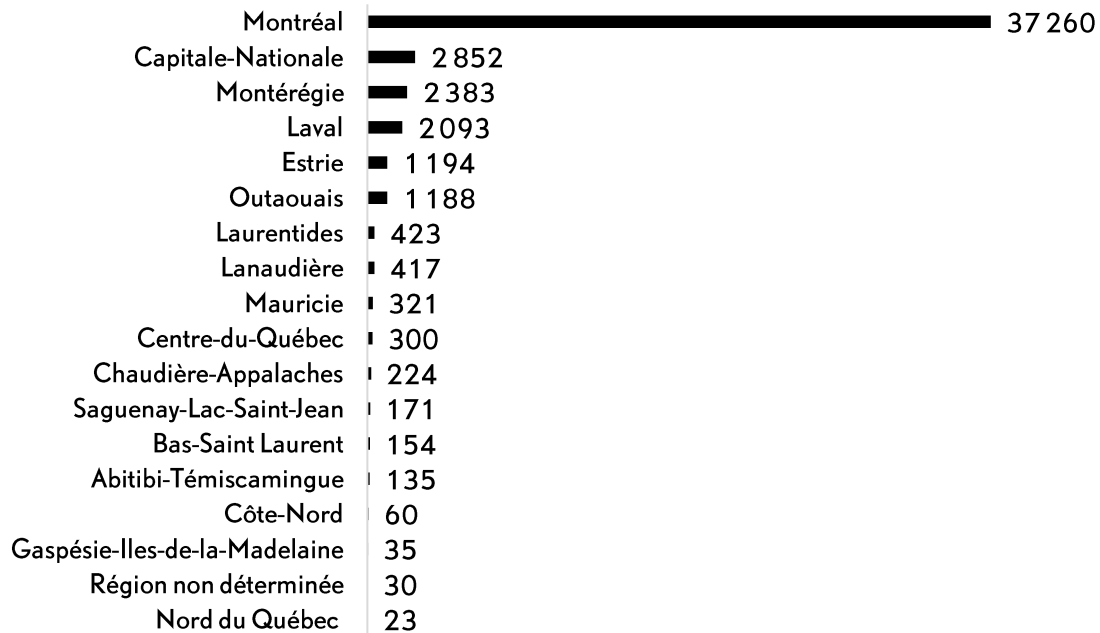
¹⁷ Statistique Canada. 2022, produit n° 98-316-X202100

¹⁸ Voir annexe 1

Graphique 22

La région administrative de Montréal attire la grande majorité des immigrants permanents qui s'installent au Québec

(Population immigrante permanente admise au Québec en moyenne par année entre 2015 et 2019 selon la région administrative de résidence)



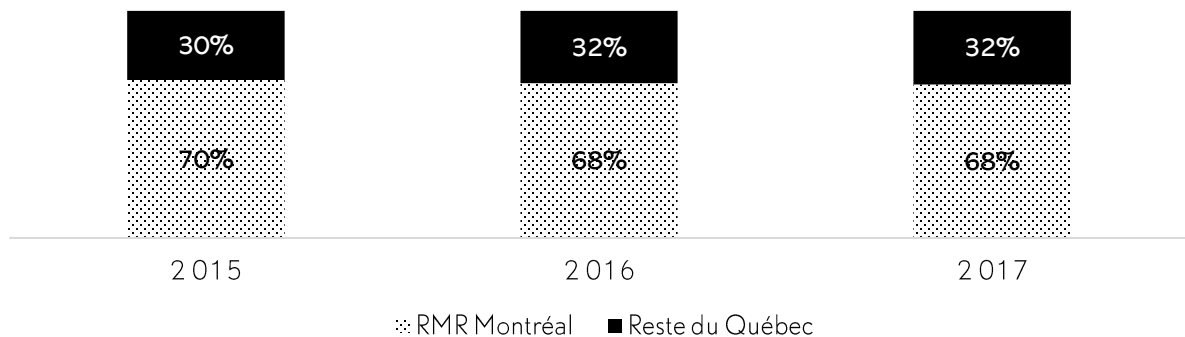
Source : ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, (MIFI) Direction de la recherche, de la statistique et de la veille, Banque de données sur la présence.

De plus, les données révèlent que les étudiants étrangers effectuent principalement leur cursus scolaire dans la Grande région de Montréal. Ainsi, en 2017, deux étudiants internationaux sur trois (68 %) étaient formés dans la métropole québécoise. Malgré la présence d'institutions d'enseignement postsecondaire de qualité à l'extérieur du Grand Montréal, l'attraction d'étudiants étrangers y est plus difficile. Et pourtant, ils pourraient représenter une source de vitalité pour de nombreuses régions. En plus d'effectuer leurs études et de participer à l'émulation intellectuelle des institutions d'enseignement qu'ils fréquentent, les frais de scolarité qu'ils payent constituent un apport économique important et ils peuvent aussi combler certains enjeux de main-d'œuvre en disposant d'un permis de travail au cours de leurs études.

Graphique 23

Au Québec, deux étudiants internationaux sur 3 se retrouvent dans le Grand Montréal

(Répartition en pourcentage des étudiants internationaux au Québec en fonction du territoire)



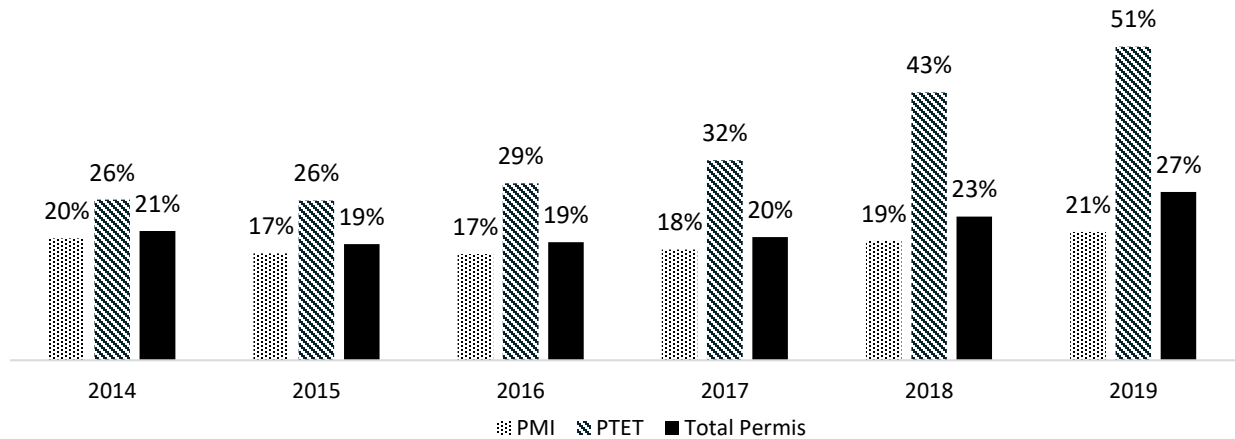
Source : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC)

Même constat du côté des travailleurs temporaires internationaux qui détiennent soit, un permis de travail dans le cadre du Programme de mobilité internationale ou du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET). L'analyse révèle qu'ils travaillent principalement dans la Grande région de Montréal. Ainsi, de 2014 à 2019 (dernières données disponibles), entre sept et huit travailleurs temporaires sur 10 occupaient, un poste dans la Grande région de Montréal (21 % en 2014 et 27 % en 2019 hors du Grand Montréal). L'attraction en région des travailleurs temporaires issus du PTET semble toutefois s'être améliorée : alors qu'en 2014, 74 % d'entre eux s'établissaient dans le Grand Montréal, ils n'étaient plus que 49 % à le faire en 2019.

Graphique 24

La proportion de travailleurs temporaires hors de la Grande région de Montréal est passée de 21 % en 2014 à 27 % en 2019

Proportion des permis de travail temporaire hors du Grand Montréal selon le type de permis (en %)



Source: ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC)

Face aux pressions du marché du travail et au vieillissement de la population qui s'accroissent, le gouvernement du Québec est non seulement conscient des difficultés rencontrées par les régions pour attirer des immigrants, mais il exprime aussi clairement sa volonté d'en accroître la présence. Les décisions qui ont été prises et les mesures mises en place tardent toutefois à produire des résultats concrets.

Les mesures pour favoriser la régionalisation de l'immigration au Québec

Le gouvernement du Québec a déjà mis en place plusieurs stratégies et programmes pour favoriser la régionalisation de l'immigration. Cette section présente les principales mesures adoptées au cours des dernières années pour accroître l'attraction et la rétention des immigrants dans les régions du Québec :

Pour les localités

La *Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022*¹⁹ vise à donner plus d'autonomie aux élus municipaux afin de répondre aux besoins et aux priorités de leurs collectivités. Le Fonds régions et ruralité (FRR) mis en place dans le cadre de cette stratégie finance des projets qui permettent notamment d'attirer et d'intégrer davantage de personnes immigrantes en région.

Pour les employeurs en région

Depuis 2018, le MIFI offre différents services aux employeurs²⁰ pour les aider à recruter des immigrants en région, notamment :

- **Un accompagnement de proximité** : pour obtenir de l'information sur les différents programmes d'immigration ainsi que sur les procédures pour recruter et faire venir des travailleurs;
- **Un portail destiné aux employeurs** : pour consulter des profils de travailleurs potentiels pour des contrats de travail temporaire;
- **Du recrutement à l'international (Journées Québec)** : les employeurs hors des régions métropolitaines de Montréal, Québec et Drummondville doivent s'adresser directement au MIFI pour participer aux missions de recrutement à l'international.

¹⁹ Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, *Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022*, 2018, disponible [ici](#).

²⁰ L'ensemble des demandes peuvent être soumises par le biais de la plateforme Arrima.

Pour les immigrants

Le MIFI propose de nombreux services aux nouveaux arrivants par le biais de ses partenaires. Afin d'en faciliter l'accès, un répertoire présentant l'ensemble de cette offre est en train de constituer au sein de la plateforme Arrima²¹ :

- **Les services de francisation** (cours d'apprentissage du français), – qui représentent la portion la plus importante du budget du MIFI²², – sont offerts par les établissements d'enseignement et les organismes communautaires financés par des programmes du MIFI (P. ex : Programme d'intégration linguistique pour immigrants) ;
- **Les services d'aide à l'établissement et à l'intégration** des immigrants sont généralement offerts par des organismes communautaires et des entités territoriales financés par les programmes du MIFI (P. ex : Programme Soutien à la mission). Ces services incluent notamment de l'accompagnement pour l'obtention de documents administratifs, pour la recherche de logement, pour l'inscription des enfants à l'école, etc.;
- **Les services d'aide à l'emploi** sont gérés par le ministère du Travail et de la Solidarité sociale (MTESS) par le biais d'un financement du MIFI et sont destinés aux personnes immigrantes établies au Québec depuis moins de cinq ans.

Pour les étudiants étrangers

Le budget du Québec 2022-2023 prévoit 80 millions de dollars sur quatre ans pour réduire les frais de scolarité exigés aux étudiants étrangers. Bien que tous les détails n'aient pas encore été annoncés, l'initiative est destinée aux étudiants étrangers du niveau collégial et universitaire inscrits à des programmes offerts en français, en région, et visant des domaines d'activité ciblés par l'Opération main-d'œuvre, une offensive lancée en novembre 2021, par le gouvernement du Québec, pour s'attaquer à la rareté de main-d'œuvre.

²¹ Alexandre Charette, *Les structures de gouvernance de l'immigration et de l'intégration des immigrants au Québec*, Université York, mars 2021, disponible [ici](#)

²² Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, *Rapport annuel de gestion 2020-2021*, septembre 2021, disponible [ici](#).

Encadré 5 : Plan d'action ministériel sur la régionalisation de l'immigration²³

En mai 2022, le MIFI a dévoilé son *Plan d'action ministériel sur la régionalisation de l'immigration*, car il entend conjuguer ses efforts avec ceux des autres ministères, organismes et partenaires pour accélérer la croissance de la migration primaire des personnes immigrantes en région, en les incitant à s'y établir dès leur arrivée au Québec.

De plus, le ministère compte :

- Intensifier ses actions entourant la migration secondaire des personnes immigrantes résidant dans la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ou dans la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal vers les autres régions, tout en y favorisant leur établissement durable ;
- Assumer son rôle de coordination gouvernementale en matière de régionalisation de l'immigration par la mise en place d'initiatives ministérielles et interministérielles qui ont pour objectifs, d'une part, de résoudre des défis récurrents qui nécessitent l'intervention de plus d'un ministère ou organisme du gouvernement, d'autre part, d'offrir une solution pérenne à l'attraction et l'établissement durable des personnes immigrantes en région;
- Accroître sa capacité à entreprendre ou poursuivre des chantiers importants en matière de régionalisation de l'immigration avec l'ensemble des acteurs, soit les collectivités, ses partenaires communautaires et les entreprises, en s'appuyant notamment sur la présence du ministère dans toutes les régions.

Ainsi, pour diversifier et maximiser le succès de ses efforts en matière de régionalisation de l'immigration, le plan d'action du MIFI vise trois objectifs principaux qui se déclinent en 17 leviers d'action. Les objectifs du Plan d'action sont les suivants :

- 1) Prioriser la régionalisation en incitant les personnes immigrantes dont les compétences répondent aux besoins des régions à s'y établir dès leur arrivée au Québec ;
- 2) Contribuer à l'attractivité des régions et au développement de collectivités plus accueillantes et inclusives afin d'inciter la régionalisation durable des personnes immigrantes ;
- 3) Réviser et optimiser les programmes, les services et les mesures en matière de régionalisation afin d'accroître leur utilisation dans toutes les régions et de simplifier l'expérience client.

²³ Gouvernement du Québec, Plan d'action ministériel sur la régionalisation de l'immigration, disponible [ici](#)

Des initiatives hors-Québec pour attirer et retenir les immigrants en région

Dans le but d'améliorer la régionalisation des immigrants permanents et temporaires qui s'installent au Québec, le MIFI pourrait s'inspirer de pratiques qui ont déjà fait leurs preuves dans le reste du Canada et en Australie :

Au Canada

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) peut créer des projets pilotes pour modifier les seuils d'immigration ou encore changer les exigences pour certaines catégories d'immigrants dans les provinces autres que le Québec. Ainsi, le **Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord**²⁴ lancé en 2019 soutient onze communautés rurales ou éloignées (P. ex : Timmins en Ontario) pour attirer de nouveaux travailleurs. Les employeurs installés dans l'une de ces communautés peuvent sélectionner des candidats et les recommander à IRCC afin d'accélérer l'obtention de leur résidence permanente. Les communautés sont ensuite responsables d'offrir les services d'établissement ainsi que les possibilités de mentorat. Les immigrants reçus par le biais de ces programmes sont inclus dans la planification canadienne en matière d'immigration, soit le **Plan des niveaux d'immigration 2021-2023**. L'ensemble des programmes pilotes (aides familiales, agroalimentaire et communautés rurales et du Nord) visent à accueillir 10 250 personnes en 2022²⁵.

Ce programme s'inspire du **Programme pilote d'immigration au Canada atlantique** (2017 et 2019) qui visait à tester la mise en œuvre de plans très locaux pour l'établissement de l'ensemble de la famille des immigrants sélectionnés. Au cours de la période de traitement d'un dossier de résidence permanente, ce programme permettait aussi l'obtention d'un permis de travail temporaire (un an) dispensé d'une EIMT²⁶.

²⁴ IRCC, *Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord : au sujet du Programme pilote*, 2022, disponible [ici](#).

²⁵ IRCC, *Avis – Renseignements supplémentaires sur le Plan des niveaux d'immigration 2021-2023*, 2020, disponible [ici](#).

²⁶ IRCC, *Évaluation du Programme pilote d'immigration au Canada atlantique*, 2020, disponible [ici](#).

En Australie

En 2019, le gouvernement fédéral australien a lancé un nouveau type de permis de travail temporaire – *Skilled Work Regional (Provisional) visa* – **qui** permet aux travailleurs qualifiés ou aux diplômés étrangers établis dans des régions situées à l'extérieur des centres urbains d'occuper un emploi pendant cinq ans et de déposer une demande de résidence permanente après trois ans à condition d'être resté dans cette région et d'y avoir gagné un salaire annuel supérieur à 53 900 \$²⁷. Les personnes admissibles à ce permis doivent remplir plusieurs critères tels que : posséder des compétences spécifiques, maîtriser l'anglais, avoir un certain âge ou encore une expérience de travail pertinente. Les postulants peuvent déjà résider en Australie grâce à un autre permis temporaire ou arriver directement de l'étranger.

²⁷ Immigration and Citizenship – Australia, Subclass 491 Skilled Work Regional (Provisional) visa, disponible [ici](#).

Chapitre 5

Les défis : des délais administratifs déjà démesurés qui continuent de s'allonger

Malgré l'embellie constatée sur certains éléments de l'attraction et de l'intégration économique des immigrants, d'importants défis demeurent et pourraient non seulement nuire à l'attractivité du Québec en général, mais freiner aussi le développement économique régional en particulier.

Notamment les délais administratifs, qui peuvent actuellement représenter au Québec jusqu'à 37 mois d'attente pour l'obtention de la résidence permanente alors qu'ils varient entre six à 28 mois ailleurs au pays. Ces attentes démesurées sont problématiques, car elles prolongent non seulement la situation d'incertitude vécue par les demandeurs, mais elles nuisent aussi à l'attractivité et à la compétitivité du Québec face aux autres provinces canadiennes qui assurent des délais d'attente considérablement moins longs.

Encadré 6 : Le partage des responsabilités fédérales et provinciales

L'immigration est une compétence partagée entre le gouvernement du Canada, les provinces et les territoires. Cependant, le partage des responsabilités est variable et a évolué au fil du temps en fonction des accords bilatéraux qui ont été convenus entre le fédéral et les provinces.

Ainsi, le Québec est aujourd'hui entièrement responsable de 1) la sélection de ses immigrants économiques; 2) des mesures d'établissement, d'intégration et de francisation de ses immigrants, ce qui inclut donc les mesures de régionalisation de l'immigration.²⁸

En parallèle, le Canada demeure responsable des normes et des objectifs nationaux relatifs à l'immigration, de l'admission de tous les immigrants, ainsi que de l'admission et du contrôle des visiteurs. L'admission des immigrants comprend l'application des critères relatifs à la criminalité, à la sécurité et à la santé, en plus du traitement administratif des demandes et de l'admission physique aux points d'entrée du pays. De plus, le Canada s'engage à ne pas admettre au Québec ni immigrants indépendants ni réfugiés qui ne répondent pas aux critères de sélection du Québec sauf en ce qui concerne la détermination des revendications du statut de réfugié présentées par des personnes qui se trouvent déjà au Québec. L'Accord précise également que le consentement du Québec est requis avant l'admission dans la province des trois types de

²⁸ Bibliothèque du Parlement, *Introduction à la politique d'immigration*, 2019, disponible [ici](#).

visiteurs suivants : les étudiants, les visiteurs désirant recevoir des soins médicaux ainsi que les travailleurs temporaires²⁹.

Obtention de la résidence permanente au Québec : les délais les plus longs au pays

Les délais d'admission peuvent entraîner des conséquences importantes sur l'accueil des immigrants s'ils sont déraisonnablement plus élevés que dans le reste du Canada comme c'est le cas au Québec. Ils perturbent aussi les mécanismes d'accueil en retardant l'arrivée de travailleurs dont les compétences seraient les bienvenues, ou encore en pénalisant ou en décourageant des candidats prometteurs. Actuellement, les politiques d'immigration imposent non seulement aux candidats des lourdeurs bureaucratiques et des délais démesurés, mais elles peuvent également se traduire en graves répercussions pour les entreprises québécoises qui cherchent à combler des postes ou à prendre de l'expansion.

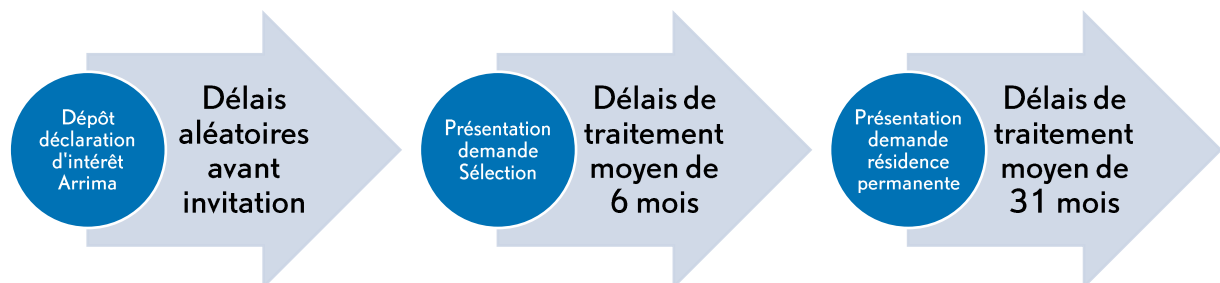
Il existe deux principales voies pour obtenir le certificat de sélection du Québec et ensuite demander la résidence permanente pour les immigrants économiques :

1) Obtention de la résidence permanente par l'entremise du Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ - Arrima)

Ouvert à tous, soit autant aux personnes déjà établies sur le territoire québécois qu'à celles venant de l'étranger, le **Programme régulier des travailleurs qualifiés** (PRTQ) a été modifié en 2019 (voir encadré 2) avec pour résultats, le déploiement d'Arrima, une nouvelle plateforme mise en place pour mieux *arrimer* le profil des immigrants aux besoins économiques du Québec et accroître la régionalisation de l'immigration.

Figure 1

Processus et délais d'obtention de la résidence permanente avec le PRTQ – Arrima



²⁹ Réseau juridique du Québec, *Le travail temporaire au Canada*, en date du 10 janvier 2020, disponible [ici](#).

Sans calculer la période nécessaire avant de faire accepter leur déclaration d'intérêt et remplir toutes les conditions pour déposer une demande, le délai de traitement pour que les travailleurs qualifiés puissent actuellement obtenir leur résidence permanente au Québec peut prendre jusqu'à 37 mois.

2) Obtention de la résidence permanente par l'entremise du Programme de l'expérience québécoise (PEQ)

Ce programme est ouvert exclusivement aux demandeurs qui détiennent une expérience de travail au Québec ou un diplôme postsecondaire d'une institution d'enseignement québécoise.

Avant de déposer une demande de certificat de sélection du Québec (CSQ) par le biais du Programme de l'expérience québécoise (PEQ), il faut :

- Détenir une expérience de travail à temps plein au Québec variant de 12 à 18 mois selon le type de diplôme obtenu (volet diplômés);
- Avoir travaillé au moins 24 mois au Québec au cours des 36 derniers mois (volet travailleurs).

Figure 2

Processus et délais d'obtention de la résidence permanente par le biais du PEQ



Hormis la période nécessaire avant de pouvoir déposer une demande au PEQ, le délai de traitement pour que les travailleurs ou les étudiants étrangers puissent actuellement obtenir leur résidence permanente peut prendre jusqu'à 37 mois.

En contrepartie, dans le reste du Canada, le Programme Entrée express, destiné aux candidats des autres provinces ou fédéraux, permet une immigration en six mois. Ainsi, les étudiants internationaux, les travailleurs temporaires qualifiés et les travailleurs qualifiés ou de métiers spécialisés peuvent bénéficier d'une voie rapide pour obtenir leur résidence permanente du Canada. Ce programme comporte trois voies d'accès : Expérience canadienne pour les candidats déjà établis au Canada et, pour les personnes

à l'étranger, le Programme des travailleurs qualifiés fédéral et le programme des travailleurs des métiers spécialisés fédéral.

Pour les candidats économiques qui immigreront au Canada (hors Québec) sans pouvoir passer par le programme Entrée express, car ils n'en rencontrent pas les critères, les délais moyens d'attente s'échelonnent entre 25 et 28 mois.

Ainsi, force est de constater que dans tous ces cas de figure, les délais d'obtention de la résidence permanente sont beaucoup plus longs au Québec que dans le reste du Canada. Or, l'analyse révèle aussi que ces longs délais d'attente sont majoritairement attribuables au temps que le gouvernement fédéral met à traiter les aspects dont il est responsable (vérifications liées à la santé, la sécurité et aux normes fédérales). Il consacre en moyenne 31 mois pour l'analyse d'un dossier alors que le processus global peut s'échelonner sur 37 mois. Une lenteur qui désavantage considérablement le Québec.

Obtention de permis de travail temporaire : un processus long et complexe

À l'instar des délais de traitement pour l'immigration permanente, le temps d'attente pour obtenir ou renouveler un permis de travail est aussi élevé dans un grand nombre de cas. En effet, dans le cadre d'une compétition internationale importante pour attirer les meilleurs talents, le Québec et le Canada ne peuvent se permettre de perdre des candidats talentueux en raison de procédures administratives lourdes et énergivores.

Au 31 mars 2021, les délais d'attente pour renouveler un permis de travail pour les travailleurs déjà présents au Canada s'établissaient à 133 jours (demandes en ligne) et à 239 jours (demandes en format papier). Si bien que certaines entreprises doivent parfois mettre fin au contrat d'emploi de travailleurs temporaires, car ces derniers doivent retourner dans leur pays d'origine faute de ne pouvoir séjourner de manière légale au Québec.

Lorsque la demande de permis de travail parvient de l'étranger, les délais d'attente varient en fonction du pays d'où les travailleurs proviennent, soit huit semaines pour la France, huit semaines pour les États-Unis, 14 semaines pour le Maroc et 20 semaines pour la Chine.

Le recrutement de travailleurs temporaires à améliorer pour les régions

Actuellement, une grande partie des efforts de prospection de travailleurs étrangers sont assurés par des agences métropolitaines d'attraction d'investissement direct étranger et d'attraction de talents internationaux sous la supervision du MIFI.

En 2020, les deux principales agences d'attraction québécoises avaient contribué à attirer 2 230 travailleurs étrangers temporaires (avec leurs familles). Ces résultats sont appréciables et contribuent, d'une certaine manière, à atténuer nos enjeux de pénuries de main-d'œuvre. Toutefois, face à la hausse des postes vacants enregistrée aux cours dernières années et vu les ambitions d'attraction d'investissements étrangers du gouvernement, des efforts supplémentaires devraient être entrepris pour accélérer, simplifier et intensifier l'accompagnement à la prospection internationale de travailleurs.

Tableau 2

Recrutement de travailleurs étrangers temporaires qui a été accompagné par les deux principales agences métropolitaines d'attraction de talents étrangers au Québec

	2016	2017	2018	2019	2020
Montréal International	164	296	640	1 122	772
Québec International	343	492	1 107	1 675	1 458

Source: Montréal International, Québec International

De plus, comme ces agences travaillent principalement à combler les besoins des grandes métropoles du Québec, il serait souhaitable que les employeurs des autres régions du Québec puissent davantage bénéficier de ces programmes afin de relever les importants défis de main-d'œuvre qu'ils rencontrent.

Chapitre 6

Analyse et recommandations : accroître graduellement les seuils en donnant priorité aux régions

Les données présentées dans ce rapport permettent de mettre en relief plusieurs constats sur la réalité de l'immigration au Québec.

Ainsi, l'intégration économique des immigrants au marché du travail s'est améliorée de façon notable au cours de la dernière décennie. Un phénomène qui semble fortement lié au resserrement du marché du travail causé par le vieillissement de la population et par la vigueur de la croissance économique.

Qu'il s'agisse du taux d'emploi, du taux de chômage ou encore de la rémunération, tous ces indicateurs – qui servent à décrire la vigueur du marché de travail – se sont améliorés de façon soutenue entre 2011 et 2022, à l'exception de la période marquée par les répercussions de la pandémie. Bien qu'il reste des défis à relever pour réduire les écarts observés entre la situation des immigrants et celle des personnes nées au Canada et, pour faire aussi bien que certaines autres provinces comme la Colombie-Britannique, il n'en demeure pas moins que la réduction des écarts est soutenue et fort encourageante.

En raison de ces améliorations et des déséquilibres qui semblent vouloir persister entre l'offre et la demande de main-d'œuvre au cours de la prochaine décennie, l'immigration est – et fera – indéniablement partie de la solution pour atténuer l'impact grandissant des pénuries de main-d'œuvre et contribuer favorablement au bien-être économique et social du Québec.

Ainsi, le gouvernement pourrait profiter de la *Planification de l'immigration au Québec 2023-2026* pour intégrer les recommandations qui suivent :

Pour accroître le nombre d'immigrants qui s'installent au Québec et dans les régions

Recommandation #1: Assurer un rattrapage rapide des retards accumulés en matière d'immigration permanente au cours de la pandémie

Au cours des deux prochaines années, en plus des nouveaux seuils d'immigration annuels à rencontrer, le Québec devra s'assurer de rattraper le retard causé par la pandémie pour ainsi atteindre les seuils d'immigration permanente préalablement fixés et admettre la totalité des immigrants permanents qui étaient prévus dans ses plans d'immigration pour les années 2020 et 2021.

Les flux d'immigration ont subi un choc lors de la pandémie en raison de la fermeture des frontières, ce qui a certainement contribué à exacerber les pressions actuelles. Le gouvernement du Québec a annoncé un rattrapage qui permettra d'accueillir, en plus du nombre prévu d'immigrants en fonction des seuils établis, un nombre équivalent à ceux dont la pandémie a empêché la venue. Rattraper ces retards par rapport aux cibles est important pour l'économie québécoise pour deux raisons. D'une part, cette immigration a pour but de combler des besoins immédiats sur le marché du travail. D'autre part, plusieurs personnes actuellement en sol québécois et, en attente de l'octroi d'un statut de résidence permanente, risquent de se décourager et, par conséquent, de quitter le Québec ou de perdre leur emploi, si les délais ne se résorbent pas.

Recommandation #2: Rehausser graduellement les seuils annuels d'immigration en priorisant l'établissement des immigrants en région dès leur arrivée au Québec avec la création d'une nouvelle voie rapide qui pourrait s'appeler le *Programme régional de l'expérience québécoise (PREQ)*.

Inspiré de programmes existants, le PREQ pourrait être délivré à un maximum de 10 000 immigrants temporaires installés en région. Ce nouveau programme permettrait d'accélérer l'obtention de la résidence permanente. Ces immigrants établis dans les régions, et admis via le PREQ, viendraient s'ajouter aux 50 000 immigrants déjà admis en vertu des autres programmes existants.

Cette hausse des seuils doit être combinée à de nouveaux mécanismes d'attraction du talent en région, notamment en misant sur l'établissement d'étudiants et de travailleurs étrangers en région. Pour y parvenir, on pourrait ajouter le **Programme régional de l'expérience québécoise (PREQ)** à l'offre de programmes existants afin d'attirer plus d'immigrants temporaires en région et d'accroître le nombre d'immigrants permanents admissibles au certificat de sélection du Québec sur une base annuelle. Ce programme serait ouvert à tous les diplômés d'une institution d'enseignement postsecondaire dans les régions et à tous les travailleurs étrangers temporaires qui détiennent un emploi et une expérience de travail en région.

Bien que ces étudiants et travailleurs pourraient, une fois leur résidence permanente obtenue, décider de s'installer dans le Grand Montréal, une telle initiative pourrait tout de même avoir pour effet d'accroître l'attractivité des régions en amont pour les étudiants et les travailleurs temporaires étrangers et de prolonger leur période de résidence en région.

Intensifier les efforts d'attraction en mobilisant Investissement Québec international et les établissements d'enseignement établis en région

Recommandation #3: Accroître la portée et l'envergure des campagnes et missions de recrutement international afin d'attirer au Québec davantage d'étudiants étrangers et de travailleurs temporaires qualifiés en misant davantage sur :

- **Investissement Québec international (IQI) pour attirer des talents internationaux dans les régions**, notamment en lui donnant les moyens d'assurer un accompagnement plus soutenu des entreprises aidées par Investissement Québec dans le recrutement international de talents. Ces efforts devraient être réalisés en concertation avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Montréal International et Québec International afin d'assurer une complémentarité, d'accroître le bassin d'entreprises soutenues et couvrir géographiquement l'ensemble du territoire québécois. Sans cet effort, les objectifs d'attraction d'investissement étrangers pourraient être compromis.
- **Les établissements d'enseignement postsecondaires dans leurs efforts de recrutement international**. Les fonds octroyés dans le dernier budget afin de réduire les droits de scolarité des étudiants internationaux³⁰ en région vont dans la bonne direction, mais il est important d'agir en amont également. À l'instar des programmes d'attraction et de rétention comme celui de Montréal international (Je choisis Mtl), il est important pour le gouvernement du Québec de mobiliser l'ensemble des établissements d'enseignement pour accroître l'attraction de leurs étudiants en région.

³⁰ http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2022-2023/documents/Budget2223_PlanBudgetaire.pdf

Améliorer la rétention en réduisant les délais d'admission et en bonifiant le soutien à l'installation

Recommandation #4: Négocier avec le gouvernement fédéral du Canada des modifications à l'Accord Canada-Québec afin que le Québec obtienne davantage de pouvoir pour vérifier l'application des critères relatifs à la criminalité, à la sécurité et à la santé des immigrants de la catégorie économique

Actuellement, le Québec, dans le cadre de l'*Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains* signé avec le Canada, est responsable de la sélection de ses immigrants économiques (sélection faite sur des critères économiques et sociaux) ainsi que de leur accueil et intégration. Une fois la sélection des immigrants économiques effectuée, l'admission est du ressort du Canada (vérification des antécédents criminels et de sécurité, de leur état de santé, etc.). Les délais actuels sont d'environ 31 mois avant qu'une décision d'admission ne soit rendue par les services d'IRCC pour les immigrants économiques sélectionnés comme travailleurs qualifiés pour le Québec. Comme le gouvernement du Québec dispose des moyens et des compétences nécessaires pour effectuer lui-même ces vérifications, il devrait passer un accord avec le gouvernement du Canada pour le faire, ce qui lui permettrait de raccourcir considérablement les délais subis par les immigrants économiques qu'il a sélectionnés.

Recommandation #5: Prendre davantage de moyens afin de réduire les délais administratifs relatifs à l'obtention du Programme de l'expérience québécoise :

- Afin de réduire les délais d'attente des résidents temporaires, le gouvernement pourrait **abolir l'obligation de cumuler de 12 à 18 mois d'expérience professionnelle après les études ou 24 mois de travail pour les travailleurs temporaires au Québec avant le dépôt de leur demande de résidence permanente**. Comme les délais de traitement des demandes s'échelonnent en moyenne sur 37 mois, une période de travail ou d'étude en sol québécois qui serait déjà effectuée avant l'obtention de la résidence permanent, pourrait ainsi être reconnue.
- **Clarifier les raisons qui expliquent pourquoi les délais de traitement prennent en moyenne 25 mois de plus au Québec qu'en Ontario lorsqu'un programme comme Entrée express est emprunté.** Compte tenu des impacts sociaux et économiques des délais, assurer un traitement plus efficace et rapide des dossiers serait nettement avantageux.

- **Assurer, en collaboration avec Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, un rattrapage immédiat et une accélération du traitement des quelques 90 000³¹ dossiers de résidence permanente en attente à destination du Québec.**

Les délais administratifs démesurés sont problématiques car ils prolongent indument la situation d'incertitude vécue par les demandeurs, mais aussi car ils incitent les meilleurs talents à quitter le Québec pour s'établir dans d'autres provinces (notamment l'Ontario) qui assurent des délais considérablement moins longs³².

Recommandation #6: Bonifier le crédit d'impôt (non remboursable) pour frais de scolarité ou d'examen pour les étudiants internationaux qui décident de s'installer de manière permanente dans les régions du Québec après leurs études.

Le Québec propose déjà un crédit d'impôt non remboursable de 8 % pour les frais de scolarité et d'examen pour l'ensemble de ses étudiants et diplômés. Un montant supplémentaire pourrait être accordé aux étudiants étrangers qui décident de s'établir au Québec pour y travailler après leur diplomation. De plus, ce crédit est souvent réclamé quelques années après être entré sur le marché du travail car il est plus bénéfique à ce moment (plus le salaire gagné est élevé plus le crédit d'impôt est pertinent). On pourrait ainsi inciter les nouveaux résidents permanents à rester plus longtemps sur le territoire du Québec.

Recommandation #7: Adapter les programmes pilotes en immigration permanente mis en place en 2021 (programme pilote pour la transformation alimentaire, les préposés aux bénéficiaires et certains secteurs technologiques) à la réalité de la main-d'œuvre locale pour permettre une meilleure transition de l'immigration temporaire à l'immigration permanente :

L'exigence de niveau 7 en français semble élevée et constituer une certaine barrière à l'entrée. Cette norme pourrait être remplacée par un niveau inférieur combiné à la signature d'un engagement à apprendre et à améliorer l'usage du français (comme pour les professions reliées à l'intelligence artificielle).

Le niveau de diplomation exigé pour les travailleurs du secteur de la transformation alimentaire pourrait aussi être abrogé et remplacé par une offre de formation complémentaire à suivre par les candidats pour atteindre le niveau de qualification minimale d'un diplôme d'études secondaires.

³¹ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1862354/immigration-quebec-ottawa-delai-traitement-canada>

³² <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/demande/verifier-delais-traitement.html>

Recommandation #8: Améliorer et assurer une meilleure coordination des services d'intégration offerts aux immigrants, plus particulièrement, en région :

- Offrir des solutions de logements abordables aux nouveaux arrivants en concertation avec les acteurs locaux dans les régions où s'établissent les immigrants temporaires et permanents;
- Offrir des solutions à court terme en matière de transports collectifs aux nouveaux arrivants qui s'établissent dans des régions où la mobilité peut être plus ardue;
- Miser sur une meilleure coordination des efforts sur le terrain des divers intervenants (MIFI, organismes publics, organismes communautaires, organismes privés, etc.) afin de décupler les résultats des actions qui sont entreprises auprès des immigrants, des entreprises et de la population en générale;
- Continuer les efforts pour améliorer la reconnaissance des diverses compétences des immigrants en améliorant les processus officiels de reconnaissance de leurs expériences mais aussi par la sensibilisation des employeurs à la qualité de l'expérience acquise à l'étranger.

Annexe

Les caractéristiques détaillées de l'immigration permanente en 2020

La dernière année pour laquelle la disponibilité des diverses données sur le profil des immigrants permanents admis au Québec est 2020. Ainsi, nous pouvons constater que :

- Les immigrants «rajeunissent» la population québécoise. En effet, 55 % des immigrants admis en 2020 avaient entre 25 et 44 ans alors que 26,2 % de la population du Québec se situait dans cette tranche d'âge
- 72 % des immigrants s'installent dans la région administrative de Montréal (près de 85 % s'installent dans la RMR de Montréal)
- Près de 50 % des immigrants proviennent de l'immigration économique. Sur ce nombre, près de 90 % sont des travailleurs qualifiés et près de 9 % sont des gens d'affaires (travailleurs autonomes, entrepreneurs et investisseurs)

Portrait de l'immigration en 2020 au Québec

Nombre d'immigrants admis	25 223
Sexe	
Hommes	49%
Femmes	51%
Groupe d'âge	
0-24 ans	31%
25-44 ans	55%
45 ans et plus	14%
Connaissance linguistique	
Français seulement	29%
Français et anglais	32%
Anglais seulement	24%
Ni français ni anglais	15%
Région de destination	
Montréal	72%
Capitale-Nationale	7%
Montérégie	6%
Laval	4%
Région de naissance	
Afrique du Nord	19%
Moyen-Orient	9%
Asie orientale	7%
Europe occidentale et septentrionale	13%

Source : Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Bilan statistique sur l'immigration permanente au Québec – 2020

Les différents soldes migratoires au Québec entre 2010 et 2021

En baisse entre 2010 et 2014, le solde migratoire externe total du Québec a connu une hausse à partir de 2015 pour atteindre un record de **93 474 personnes** qui se sont établies sur le territoire du Québec en 2019, soit la dernière année avant que la pandémie mondiale ne vienne perturber les flux de population.

Année	Solde migration internationale	Solde migration interprovinciale	Solde résidents non permanents	Solde migratoire externe total
2010	47 960	-4 348	3 303	46 915
2011	43 965	-5 740	4 452	42 677
2012	47 306	-8 975	4 068	42 399
2013	43 778	-13 346	1 978	32 410
2014	40 717	-14 503	3 833	30 047
2015	39 115	-14 200	-80	24 835
2016	45 137	-10 590	12 671	47 218
2017	45 865	-5 992	35 494	75 367
2018	45 079	-6 116	42 905	81 868
2019 ^r	34 859	-3 053	61 668	93 474
2020 ^r	27 547	-4 065	-9 445	14 037
2021 ^p	41 922	-578	2 928	44 272

r: données révisées

p: prévisions

Source : Statistique Canada, Estimations démographiques (mars 2022). Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Permis de résidence temporaire délivrés par le gouvernement du Québec entre 2015 et 2021

Selon les plus récentes données disponibles (IRCC), l'émission de permis temporaires de résidence est en hausse au Québec depuis 2015; avec pour seule exception l'année 2020 qui a connu une baisse en raison de la pandémie de COVID-19. En 2021, cette croissance s'est poursuivie et leur nombre total a même dépassé celui de 2019.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Permis étude (PE)	30 210	33 400	37 965	43 955	56 765	42 160	62 560
Programme mobilité internationale (PMI)	29 365	29 955	34 400	37 530	44 615	32 690	42 585
Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET)	11 495	12 205	13 025	17 660	23 225	21 925	30 455
Total permis temporaires émis	71 070	75 560	85 390	99 145	124 605	96 775	135 600

Source : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC)